

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

NOVEMBRE 1971 • N° 307 • PRIX : 2,50 FRANCS

NON AU RACISME ! 20 novembre à la Mutualité FORUM DE L'AMITIÉ



28 jeunes dansent l'espoir

ALPHABÉTISATION
**POURQUOI?
COMMENT?**

**L'Assemblée
parle des
immigrés**

AUTOUR DE
« SILBERMANN »

droit & liberté

CONTRE
LE RACISME
ET L'ANTISEMITISME,
POUR
LA PAIX

Paris, novembre 1971

Lettre à nos lecteurs

DIX MILLE NOUVEAUX LECTEURS reçoivent de mois-ci DROIT & LIBERTÉ. Il s'agit de membres du M.R.A.P., de souscripteurs des Bons de soutien, de participants à nos réunions et manifestations qui, tout en sympathisant avec notre Mouvement, ne se sont pas abonnés (ou réabonnés) à son mensuel.

De ce fait, ils ignorent en grande partie les prises de position du M.R.A.P. et l'action qu'il mène en permanence, à laquelle, pourtant, ils apportent leur concours. Ils ne bénéficient pas des informations et des commentaires, des dossiers, des documents par lesquels DROIT & LIBERTÉ éclaire l'actualité. Il y a là une regrettable lacune.

Pour resserrer les liens entre le M.R.A.P. et l'ensemble de ses amis, DROIT & LIBERTÉ est un médiateur de choix. Tous devraient le recevoir.

C'est l'objet de la présente expérience. Malgré l'effort financier qu'elle implique, elle atteindrait son but si beaucoup de nos nouveaux lecteurs d'aujourd'hui décidaient de devenir des lecteurs réguliers. Etant donné qu'ils ont déjà eux-mêmes accompli un effort pour le soutien du M.R.A.P., nous leur proposons, à titre exceptionnel, LE TARIF DE 15 fr (au lieu de 25) POUR LEUR ABONNEMENT ANNUEL.

Du nombre des réponses positives qui nous parviendront, dépendent les mesures que nous serons à même de prendre pour maintenir le contact avec tous. Qu'ils en soient donc persuadés : leur geste contribuera d'une façon déterminante au développement ultérieur de notre combat.

Quant aux lecteurs déjà abonnés, pourquoi n'aideraient-ils pas, eux-aussi, au succès de cette initiative : en faisant profiter autour d'eux de ce tarif de 15 fr les personnes dont ils connaissent la sympathie pour le M.R.A.P.

Ce serait, pour les uns et les autres, une excellente façon de terminer l'Année Internationale de lutte contre le racisme.

DROIT & LIBERTÉ

Profitant de l'offre d'abonnement annuel à 15 francs pour les amis et sympathisants du M.R.A.P., valable en novembre et décembre 1971, je vous envoie ci-joint cette somme par chèque bancaire — chèque postal — mandat poste (1).

NOM _____ PRÉNOM _____ PROFESSION _____

ADRESSE _____

(1) Rayer les mentions inutiles. — C.C.P. 6070-98 Paris. « Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e.

NON AU RACISME

à l'antisémitisme, à la xénophobie, ces fléaux du XX^e siècle ● ADOPTION en France de lois antiracistes efficaces ● RESPECT des droits et de la dignité des travailleurs immigrés ● SOLIDARITE avec tous ceux qui souffrent du racisme et le combattent dans le monde ● PAIX au Vietnam, au Proche-Orient ● COOPÉRATION véritable entre les peuples ●

AVEC LE M.R.A.P.

(Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix)

VENEZ NOMBREUX AU

FORUM

DE L'AMITIÉ

Samedi 20 novembre 1971

de 14 à 18 heures

SALLE DE LA MUTUALITÉ
24, rue Saint-Victor, Paris-5^e (Métro Maubert-Mutualité)

MEETING ● FILMS ● SPECTACLES ● EXPOSITION ● SIGNATURES
DE LIVRES ET DISQUES ●

PARTICIPATION DE NOMBREUX ARTISTES,
ÉCRIVAINS ET PERSONNALITÉS

Entrée libre — Ouverture des portes à 13 h 30

CE RASSEMBLEMENT EST ORGANISÉ DANS LE CADRE DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE, PROCLAMÉE PAR L'O.N.U.

Une vague de haine

J'ai lu avec toute l'attention qu'il mérite l'article de « Droit & Liberté » paru sous le titre : « Le petit écran mal inspiré ».

Dois-je vous dire que je suis entièrement de votre avis et que je vous félicite hautement pour la noble réaction qu'ont suscitée en vous les émissions que vous signalez.

J'ai moi-même ressenti le même dégoût et la même indignation, et me suis étonné que les Pouvoirs publics ne rappellent pas à l'ordre, aussi souvent que souhaitable, les plumeurs que nous payons pour semer des germes pathogènes en toutes circonstances. Peut-être conviendrait-il d'associer nos efforts pour mettre fin à de tels abus et prévenir une résurgence néonazie qui risque de faire déferler sur le monde une vague de haine, d'intolérance avec tout le cortège de drames sanglants, d'injustice, de mépris de la personne humaine et de persécutions sadiques de toutes sortes...

Si Hamza BOUBAKEUR

Recteur de l'institut musulman de la Mosquée de Paris

Nous avons vu...

Mon mari et moi avons vu sur le petit écran les deux émissions « Alors, raconte » et « Silbermann ». Nous avons ressenti exactement ce que vous exposez ; malheureusement, nous n'avons pas su, au moment voulu, exprimer à qui de droit notre désapprobation. Croyez à notre soutien.

R. et M. VANLERBERGHE
95-Saint-Gratien

Malaise

J'ai ressenti, moi aussi un grand malaise en assistant à la projection de « Silbermann » ; il faut quand même convenir que les catholiques et les protestants y prennent également un « bon coup ».

Je vous envoie un autre livre de Jacques de Lacretelle : « Le retour de Silbermann ». Si vous avez un petit musée de l'antisémitisme, il y figurera en bonne place, gardez-le, je vous offre ce « chef-d'œuvre » d'hypocrisie et de

sottise ; j'espère qu'il vous servira à protester afin que la télévision n'ose pas tourner la suite de « Silbermann ».

J'ai d'ailleurs rencontré des gens qui n'ont pas compris la signification de cette émission, et qui ont seulement admiré le jeune comédien qui jouait le rôle de David.

Bonne continuation.

Mme G. GABLIN
64-Pau

Qui est responsable ?

Ce versement pour vous exprimer mon soutien. Cependant, il me semble qu'on ne peut pas rendre le roman de Jacques de Lacretelle responsable du film mauvais, absurde qui en a été tiré.

Maurice JANET
Paris (16^e)

Après la lune, la Chine

C'est avec un réel intérêt que j'ai lu votre article intitulé : « Après la lune, la Chine », paru dans le dernier numéro de **Droit & Liberté**.

Ne possédant pas de « petit écran », je n'ai pu voir l'émission de Bernard Volker à laquelle vous faites allusion ; par contre, étant sinisant (je prépare actuellement une licence de chinois à la Sorbonne), je ne puis qu'applaudir à vos propos, notamment lorsque vous dites que « de la Chine, nous sommes à 99 % des ignorants, plus ou moins imprégnés d'idées reçues désuètes et périmées ».

Or, je puis vous assurer que, dans ce domaine difficile, que je commence seulement d'appréhender, je suis malheureusement accoutumé d'entendre autour de moi des réflexions aussi révoltantes que fausses, tenues par des racistes de tous poils et concernant « le péril jaune » (croyance étonnamment tenace dans l'imagination de nombre de nos contemporains), « l'obséquiosité et l'hypocrisie des Chinois »...

Il est pourtant possible de venir à bout de ces préjugés et de démystifier un problème que les différends Moscou-Pékin n'ont pas peu contribué à passionner. A côté du rôle considérable qu'ont à jouer

DANS NOTRE



COURRIER

ici les **mass media**, je pense qu'il faudrait aussi encourager l'étude du chinois, cette langue si riche, si poétique et tellement peu connue ; n'est-il pas, en effet, de plus douce manière de connaître un peuple que d'en entendre la musique ?

Dr Christian MALET
Paris (12^e)

La technique et l'injustice

A notre époque, les gens n'ont d'yeux et d'oreilles que pour la conquête de la lune, car il paraît que c'est un grand pas pour l'avenir de l'humanité.

Il serait plus grand encore si le monde avait conscience de l'importance des problèmes raciaux aux U.S.A., en Afrique du Sud, et même... en France !

Bien entendu, la société dans laquelle nous vivons et de démystifier un problème que les différends Moscou-Pékin n'ont pas peu contribué à passionner. A côté du rôle considérable qu'ont à jouer

Mais l'image des noirs ne jouissant pas des mêmes droits que les blancs, des juifs calomniés et persécutés, les conflits du Viêt-nam et du Moyen-Orient, la menace d'un conflit généralisé qui entraînerait la destruction de millions d'individus — toutes ces atrocités et injustices m'incitent à devenir militant d'un mouvement comme le M.R.A.P.

Dany MALDAGUE
02-Séry-les-Mézières

Rugby et racisme

J'ai lu dans « Droit & Liberté » un article qui m'a choqué. C'est au sujet de la tournée du XV de France en Afrique du Sud. Je suis un grand amateur de rugby, et j'ai suivi avec intérêt cette tournée sur le plan sportif, bien que vous m'avez convaincu qu'elle était néfaste. Mais j'ai trouvé un peu partial votre article intitulé : « Un perdant : le sport ».

Vous y notez les nombreuses blessures de Bourgairel et les placages sévères qui lui furent infligés. Le rugby n'est pas un sport de fillettes, et surtout pas le rugby sud-africain : demandez-le aux nombreux autres blessés de la tournée, qui sont pourtant tous blancs. Aussi, n'impliquez pas la façon de jouer des Sud-Africains dans le racisme qui règne là-bas.

Philippe BISSON
51-Reims.

PRECISIONS

Dans notre dernier numéro, trois notes correspondant aux renvois (1), (2) et (3) de la p. 6, première colonne, ont « sauté » malencontreusement à la mise en page. Indiquons donc que les titres cités étaient extraits, dans l'ordre, de « Paris-Jour » (21-22 août 1971 et 25 août) et de « France-Soir » (25 août).

D'autre part, nous nous faisons un devoir de préciser que la photo de la plaque commémorative de l'école Lucien de Hirsch, souillée par des racistes, provenait de « Tribune juive ». Nous en remercions notre confrère et nous nous excusons de ne l'avoir pas mentionné.

dans ce numéro

L'Assemblée nationale parle des immigrés

Trois heures de débat pour quatre millions d'immigrés. Aucun vote n'est intervenu, car il s'agissait d'un point non inscrit à l'ordre du jour (p. 8).

Autour de « Silbermann »

Le débat se poursuit après cette émission. Le directeur de l'O.R.T.F. répond à deux lettres du M.R.A.P. (p. 6 et 7).

Nazisme et nostalgies

Anciens S.S., criminels de guerre coulent des jours tranquilles, en R.F.A. Ils se regroupent. Mais d'autres forces agissent ouvertement contre la détente (p. 10 et 11).

Pour Angela Davis

Aucun argument ne résiste à la démonstration du dossier juridique. Seul subsiste le délit d'opinion. Et puis, Angela Davis est noire (p. 13).

* LE DOSSIER DU MOIS

L'A.B.C. de l'alphabetisation

Qu'est-il fait, en France, pour l'alphabetisation des immigrés ? Comment et par qui ? Une remarque s'impose : les réalisations ne sont pas au niveau des besoins (p. 17 à 24).

Des films, des pièces et le racisme

Un phénomène intéressant se manifeste dans les domaines du spectacle : les questions du racisme sont traitées plus souvent (p. 25 à 28).

EN COUVERTURE : Les danseurs de « Double V » sur la terrasse du Châtelet (photo Elie Kagan).

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)

Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie* : 25 F. *Autres pays* : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : **Albert Lévy**
Imprimerie La Haye

éditorial

Le bien le plus précieux

EVENEMENT majeur, la venue en France d'une délégation gouvernementale soviétique, conduite par M. Brejnev, s'inscrit dans le climat de détente qui s'affirme actuellement dans les relations internationales. Ce voyage coïncide avec d'autres que les gouvernants de l'U.R.S.S. ont effectués ces derniers temps en Inde, en Algérie, en Yougoslavie, au Canada. Il précède de quelques mois les déplacements du président Nixon à Pékin et Moscou. Il se produit au moment de l'entrée de la Chine populaire à l'O.N.U., peu après la signature de l'accord des Quatre Grands sur Berlin et les rencontres du Chancelier Brandt avec les dirigeants polonais, est-allemands et soviétiques — politique « d'ouverture » qui vient de lui valoir le Prix Nobel de la Paix. Le séjour de M. Brejnev, enfin, se relie directement à la visite faite l'an dernier par M. Pompidou en U.R.S.S., où il reçut un accueil chaleureux.

Il est significatif que, selon un sondage réalisé peu avant, 74 % des Français, quelles que soient par ailleurs leurs options, approuvent ce voyage, et que 4 % seulement le désapprouvent. Ces chiffres reflètent l'aspiration à la paix de notre peuple. Ils montrent le degré d'isolement des groupes qui se livrent à l'agitation la plus hostile : d'une part l'organisation raciste et fasciste « Ordre nouveau » ; d'autre part les sionistes les plus extrémistes qui se posent, comme toujours, en défenseurs patentés des juifs soviétiques, et dont les méthodes provocatrices suscitent, elles aussi, de bien inquiétantes résonances. Les affiches injurieuses que ces derniers ont apposées à Paris, présentant M. Brejnev comme un criminel « recherché pour oppression antisémite », coupable notamment de la « déportation de juifs » illustrent bien l'outrance et l'irresponsabilité qui prévalent dans ces milieux. L'ignorance aussi — réelle ou feinte — car ceux qui tiennent de tels propos et qui prétendent parfois « pourchasser les nazis », ne trouvent pas de mots plus vengeurs pour fustiger les crimes hitlériens. De même, lorsqu'ils crient le mot d'ordre « U.R.S.S. = S.S. », on pourrait les croire inconscients, les jeunes gens tout au moins, du fait que sans le sacrifice de 20 millions de Soviétiques, l'ordre des S.S., précisément, sévirait sans doute encore sur notre pays.

Il est vrai que des interrogations demeurent concernant les juifs d'U.R.S.S. ; leurs besoins dans le domaine yiddish, leur degré d'intégra-

sentent proches d'Israël. Il y aurait lieu de craindre, alors, que leur attitude, à contre-courant, ne favorise l'antisémitisme d'une façon plus dangereuse que jamais. Heureusement, l'effort de clarification — auquel nous nous honorons de contribuer — a limité jusqu'à présent les effets d'une telle propagande.

Une fois de plus, les développements de cette campagne, obstinément unilatérale, confirment à quel point ceux qui la mènent se soucient peu de combattre l'antisémitisme et les autres formes de racisme quand ces fléaux se manifestent de manière flagrante en France même. Ainsi se trouvent soulignées les arrière-pensées politiques qui les animent, et qui souvent, n'ont hélas ! qu'un lointain rapport avec la noble cause qu'ils affirment à grands cris vouloir servir.

LE M.R.A.P., quant à lui, a pris position fermement, en toute occasion, contre l'antisémitisme et contre tous racismes, où qu'ils apparaissent. Il demande, dans tous les pays, quel que soit leur régime, l'application intégrale de la Charte universelle des Droits de l'Homme, la prévention et la répression de toutes les menées racistes, le respect de l'authenticité culturelle de tous les groupes de la communauté nationale.

Il s'efforce à des jugements objectifs, fondés sur des informations vérifiées, en tenant compte de toutes les données, si complexes soient-elles, de toutes les évolutions. Il s'emploie à explorer toutes les possibilités de dialogue et de progrès.

Loin de penser comme « Minute » — et probablement ceux qui participent à la même campagne — que « la détente, c'est de la foutaise », nous voyons, nous, dans la paix le bien le plus précieux ; d'autant plus qu'entre autres bienfaits, elle peut ouvrir la voie à la solution de bien des problèmes qu'aiguisent les conflits et la guerre froide. En particulier, on peut penser qu'une issue pacifique satisfaisante au Proche-Orient lèverait le principal obstacle limitant en ce moment l'émigration des juifs d'U.R.S.S. qui souhaiteraient se rendre en Israël.

La lutte pour la paix, estimons-nous, n'est pas incompatible avec la lutte contre le racisme. Bien au contraire, comme l'indique le titre même de notre Mouvement, elles sont l'une à l'autre complémentaires.

« droit & liberté »

antisémitisme

Autour de « Silbermann »

L'AFFAIRE Silbermann... On peut effectivement parler d'« affaire » dans la mesure où le film « Silbermann », adapté du roman de Jacques de Lacretelle par Pierre Cardinal pour la télévision, continue à faire des remous.

« Le Nouvel Observateur » publiait aussitôt après l'émission deux articles, l'un de Michel Cournot, qui affirmait : « Le film « Silbermann » est un acte d'antisémitisme... (II) pose un deuxième problème, celui de la responsabilité de l'O.R.T.F. qui a diffusé un film antisémite, après avoir refusé de passer « Le Chagrin et la Pitié » ; l'autre, signé de Maurice Clavel, qui sous le titre « Silbermann est exemplaire » prenait « fait et cause et feu et flamme pour cet ouvrage », à son avis injustement soupçonné par la presse quotidienne.

Parallèlement à la protestation adressée par le M.R.A.P. au directeur général de l'O.R.T.F. à propos de cette émission et de celle qu'anime Jacques Rouland « Alors raconte » (1), Albert Lévy, secrétaire général, répondait à Maurice Clavel dans une lettre publiée dans « le Nouvel Observateur » du 4 octobre. Il écrivait notamment :

« ... Ce qui est grave et répréhensible à nos yeux, c'est d'avoir affublé ce personnage (et ses proches) de tous les stéréotypes attribués aux juifs par la propagande antisémite : orgueil et arrogance, cynisme, intelligence corrosive et irritante, toute-puissance financière et politique, absence d'attaches nationales, solidarité aux dépens des chrétiens et même « secrets transmis de génération en génération ». Tout antisémite en voyant ce film, aura pu dire : « C'est bien ça ! »...

En effet, un tel film diffusé à une heure de grande écoute et bénéficiant de l'impact indéniable de l'audio-visuel alimente les préjugés couramment répandus, et met à jour ceux qui sont encore inconscients. Peut-on s'empêcher d'inscrire au passif de ce film la réaction de ce boucher de Saint-Mandé qui, il y a quelques jours, chassait de sa boutique une de ses clientes qui s'étonnait de ne plus voir les prix affichés. « Ah ! vous êtes bien une juive ! » clamait cet individu.

Au-delà de la mise en cause et de la réalisation du rôle de la télévision comme

moyen d'information et de culture, il serait utile de remonter aux sources, et sans trop s'attarder sur la personnalité de l'auteur du roman, Jacques de Lacretelle, qui fut membre de la rédaction de « Combats », le journal de la Milice sous l'Occupation, s'en tenir à ses écrits et aux commentaires de ceux qui ont étudié son œuvre.

Un admirateur de Gobineau

Ainsi Ramon Fernandez en préface au « Retour de Silbermann » souligne : « Le problème de la race, entre autres a retenu son attention, et il connaît Gobineau sur le bout du doigt (...). Il nous avoue que le conflit des races qui est le thème central de « Silbermann » avait été conçu sous l'influence de Gobineau ».

Rendons cependant justice à Jacques de Lacretelle qui a — trop tard — compris le danger. Il écrivait dans les « Commentaires sur Silbermann » que cite Ramon Fernandez : « Mettre une fois pour toutes sur toute une espèce d'individus des marques indélébiles me paraît une psychologie fort élémentaire. Et je m'en méfie si bien que, lorsque j'écrivais mon livre, je m'efforçais de ne point donner à Silbermann des traits de caractère reconnus indiscutablement comme propres aux juifs : « Cela doit être faux », pensais-je. En effet, toute généralisation tend forcément à s'éloigner de la vérité. Je regrette même aujourd'hui de ne pas avoir fait un portrait plus nuancé. »

Regrets largement motivés surtout quand on lit « Le retour de Silbermann ».

Silbermann et sa famille s'y voient attribuer les mêmes stéréotypes physiques et psychologiques que dans le premier tome. On parle de nez « légèrement courbé », de lèvres « proéminentes » (Editions du Capitole, p. 75). L'illustration de la page 121 est d'ailleurs significative comme reflet du texte. Mais Silbermann, à qui l'auteur fait proférer des arguments conformes aux stéréotypes antisémites, a changé, car il est vaincu. Il a voulu être un juif romantique et idéaliste. Or seuls survivent les juifs qui ont le sens des réalités, réalités étant, dans ce livre, synonyme d'argent, de commerce, d'habileté. Les juifs « dominateurs ».

(1) Voir « Droit et Liberté », n° 305, p. 5.



Une illustration significative.

« Soudain, écrit Lacretelle, à propos d'un pianiste Herfitz, qui jouait pour la première fois en public, une idée naquit dans sa tête, l'idée qu'à ce moment précis il triomphait de ses ennemis. Il se vit dans cette grande salle, sur une estrade, dominant tous ces gens soumis et attentifs, et il se dit que c'était sa victoire, la victoire du juif sur les chrétiens. » (p. 147).

Souhaitons qu'il n'y ait pas de « retour de Silbermann » à la télévision !

Une lettre de M. de Bresson, directeur de l'O.R.T.F.

Répondant à deux lettres du M.R.A.P., l'une du 17 septembre concernant la diffusion de « Silbermann », l'autre du 20 août concernant l'émission « Alors raconte », M. Jean-Jacques de Bresson, Directeur général de l'O.R.T.F., lui a adressé une lettre dont nous publions l'essentiel :

« ... Je voudrais, en premier lieu, vous faire savoir que c'est avec une profonde émotion que j'ai constaté les réactions qu'à pu provoquer cette émission.

En effet, de toute évidence, les responsables de cette émission n'ont pu avoir en aucune façon la moindre idée de racisme, ni a fortiori une intention délibérée de nuire. J'avais au surplus pris le soin de me faire présenter, avant sa diffusion, « Silbermann » en compagnie de mes plus proches collaborateurs, sachant qu'après les épreuves subies par la communauté juive aucun doute ne devait s'élever sur les intentions réelles des auteurs.

A l'issue de cette projection, il ne m'est pas apparu que cette dramatique pourrait laisser la très pénible impression que vous évoquez. Au contraire, j'ai eu le sentiment que ce film dénonçait avec vigueur l'antisémitisme en en faisant apparaître le caractère odieux, puis les conséquences. Je n'ai décelé aucune malveillance dans la présentation de cette adaptation d'une œuvre renommée.

En ce qui concerne votre proposition d'organiser un débat privé avec les réalisateurs de cette œuvre, je vous informe que j'en fait part à ces derniers par même courrier.

Par ailleurs, vous aviez bien voulu m'interroger au sujet de déclarations faites par des chauffeurs de taxis au cours de l'émission « Alors raconte », diffusée le 20 août dernier.

Je n'ai pas manqué de faire part de vos critiques aux responsables de cette série et de leur recommander de veiller avec soin à ce que de tels faits ne se reproduisent plus.

Enfin, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai recommandé que soit étudiée la possibilité de programmer, prochainement, une émission consacrée à la lutte contre le racisme qui vous apportera une nouvelle preuve de la volonté des responsables de l'O.R.T.F. de s'unir à vous dans l'action que vous avez entreprise... »

Jean-Jacques de BRESSON.

Non, Monsieur Lipsky, pas vous !

LES scandales financiers ne sont pas de notre domaine. Notre réflexion, notre combat ont d'autres objets. Mais nous ne faillirons pas à notre ligne de conduite en abordant un aspect, un petit aspect, de ce qu'on appelle aujourd'hui l'affaire des sociétés immobilières. Ou plutôt les affaires.

L'un des principaux accusés, M. Claude Lipsky, dirigeant du « Patrimoine Foncier », invoque pour sa défense... l'antisémitisme. A un journaliste d'« Haaretz », il a notamment déclaré : « Je ne pense pas que la police (française) soit antisémite. Jusqu'en 1970, j'étais convaincu qu'il n'existait pas de problème juif en France. J'étais français et j'étais juif et il n'y avait pas de problème. Mais en janvier 1971, je me suis rendu compte que sur les quinze sociétés comme les nôtres, certaines d'importance moyenne, certaines importantes, la police choisit de ne procéder à des enquêtes que dans deux compagnies : les seules qui comptaient des juifs. »

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond. La justice est là pour juger. Ce que nous pensons c'est qu'on peut très bien être juif, chrétien, musulman, bouddhiste ou athée et être passible des tribunaux. Et qu'il n'est pas donné à n'importe qui d'être le capitaine Dreyfus.

Il est d'ailleurs étrange pour M. Lipsky de dresser, en l'occurrence, le bouclier de ses origines. Celles-ci ne l'ont pas empêché, par-delà 6 millions de morts juifs, de se porter acquéreur de barbelés de l'ancienne ligne Morice pour le compte d'une société espagnole animée par l'ex-colonel S.S. Skorzeny de sinistre mémoire, l'un des complices du génocide hitlérien.

Nous remarquerons également que l'avocat de M. Lipsky, réfugié en Israël, est M^e Ambre qui a beaucoup défrayé la chronique depuis quelques mois. M^e Ambre qui, sous l'occupation hitlérienne a commis un livre justifiant les lois antijuives.

Qu'on ait donc la pudeur de renoncer à des arguments qui, s'ils ont un certain impact dans le climat passionnel de notre époque, ne peuvent que masquer les réalités et faciliter les diversions.

Un autre aspect de cette affaire apparaît préoccupant : la présence de M. Lipsky en Israël. Certes, nous le savons bien, un contentieux existe entre Paris et Tel-Aviv concernant l'extradition. Il ne faudrait cependant pas que ce différend prête à interprétation.

De nombreuses informations nous apprennent que la présence de M. Lipsky en Israël crée un certain malaise. Malaise d'autant plus perceptible, que cette affaire suit de très près celle de Meir Lansky, considéré comme le « roi de la pègre » et le « cerveau financier du syndicat du crime » aux Etats-Unis, lui aussi réfugié en Israël et qui demande à bénéficier, pour échapper aux poursuites de la police américaine, de la « loi du retour ».

Et cette information du « Monde » n'apaisera pas le malaise : « Les autorités israéliennes ont refusé, le jeudi 8 octobre, l'entrée dans le pays à un groupe de 18 Noirs américains qui se disent israéliques, et voulaient rejoindre la communauté d'« Hébreux noirs » établie dans le Neguev. La politique du gouvernement, a-t-il été précisé, est de ne pas admettre en Israël les personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins et risquent d'être une charge pour l'Etat. » R.C.

3 HEURES POUR 4 MILLIONS

AINSI 4 millions d'immigrés — ils étaient 3 400 000 recensés au 1^{er} janvier 1971 auxquels il convient d'ajouter ceux qui ne le sont pas et les ressortissants des départements d'outre-mer considérés comme des nationaux français — ont eu droit de cité, à l'Assemblée nationale, l'espace d'un après-midi.

Pour les 8 % de la population qu'ils représentent (10 % de la population active), pour l'ampleur des problèmes qui se rattachent à leurs conditions de vie et de travail, il faut avouer que c'est un peu court.

« Un » débat, mais pas « le » débat — car force est de reconnaître qu'il s'est imposé par le biais des « questions orales » et non comme une question dûment inscrite à l'ordre du jour. Et, fait significatif, le procédé ne donne lieu à aucun vote, ne nécessite aucun engagement, aucune mesure législative.

Il est cependant remarquable de retrouver, de la part des cinq députés représentant tous les groupes de l'Assemblée, des analyses souvent parallèles, des constatations identiques et, parfois, des propositions qui, allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des immigrés offrent bien des similitudes.

Stopper l'anarchie

Concernant l'afflux des immigrés M. Léon Feix (P.C.F.) a dit : « **Ce qu'on peut affirmer, c'est que malgré les accords inter-gouvernementaux conclus avec divers pays, les entrées d'immigrés n'ont jamais été aussi nombreuses. On n'a jamais assisté à pareille anarchie, à de tels odieux trafics clandestins de main-d'œuvre immigrée de la part des modernes négriers.** »

Sur ce point, M. Jacques Marette (U.D.R.) constate : « **Quels sont les aspects du problème des travailleurs immigrés ? C'est d'abord le contrôle de l'entrée de ceux-ci, le contrôle est un privilège absolu des pouvoirs publics et il est nécessaire que vous le renforciez, Monsieur le Ministre.** »

De son côté, M. Georges Carpentier (P.S.) affirme : « **Ces mesures embrassent les domaines les plus divers. La première d'entre-elles doit s'appliquer à l'entrée de ces travailleurs en France. Jusqu'à présent, cette immigration s'est faite d'une façon trop anarchique.** »

M. Gérard Ducrey (indépendant) va dans le même sens quand il dit : « **Le contrôle de l'immigration me paraît le problème primordial. Les inconvénients et les dangers d'une immigration incontrôlée sont évidents.** »

De même pour M. Jean Poudevigne (centriste) : « **Notre pays compte plus de 3 millions de travailleurs étrangers ; c'est beaucoup ; mais ce ne serait pas grave si le phénomène était maîtrisé, si l'on savait précisément qui entre et qui sort.** »

Pas de ghettos

Dans sa lettre aux préfets, en date du 27 août 1971, M. Chaban-Delmas demandait « **d'éviter toute concentration géographique qui présenterait vite un dangereux caractère de ghetto.** »

Nous voilà, de plain-pied, dans le difficile problème du logement des immigrés. Le débat de l'Assemblée nationale ne pouvait l'ignorer. Référons-nous encore au Premier ministre. En février 1970 il déclarait : « **La moitié des immigrés des bidonvilles et en garnis seront relogés dans des conditions convenables, avant fin 1970, les autres avant fin 1971.** »

Il est indéniable que certains efforts ont été accomplis en dix années : 120 000 personnes ont été relogées. Mais le but est loin d'être atteint, quand on constate que les excédents entre les entrées et les sorties d'immigrés ont été de 195 000 en 1969, de 260 000 en 1970 et de 160 000 pour les cinq premiers mois de 1971 !

Des nuances

Tous les orateurs, avec des chiffres voisins, ont constaté ce fait. Autre constat unanime : les travailleurs immigrés sont utiles à l'économie française. Mais est-ce que la réciproque joue à plein ? Là encore, à quelques nuances près, les réponses sont identiques : non. Les divergences apparaissant lorsqu'il s'agit de fixer les responsabilités.

Ainsi, M. Léon Feix pose le problème en ces termes : « **Nous estimons que les ressources du Fonds d'action sociale doivent être, en outre, alimentées par une contribution spéciale de 2 % sur les salaires, traitements et indemnités versés par les employeurs de main-**

d'œuvre immigrée. Le patronat n'a pour ainsi dire rien fait jusqu'à présent et il n'a jamais été mis en demeure par les Pouvoirs publics de loger décemment les travailleurs immigrés qu'il utilise. »

M. Jacques Marette, pense lui que « **l'économie nationale supporterait parfaitement une taxe de 1 % sur les salaires versés aux travailleurs étrangers, taxe dont la perception permettrait d'accélérer la construction de logements.** »

M. Georges Carpentier considère qu'il « **faut aussi construire des foyers pour les célibataires, des logements pour les familles. Vous devez donc accroître les moyens du Fonds d'action et, aussi, envisager, pour les étrangers de porter à 2 % la contribution patronale.** »

Pour M. Gérard Ducrey : « **La théorie, bien sûr, le contrat d'introduction signé par l'employeur qui s'adresse à l'Office lui fait obligation d'assurer le logement du travailleur étranger qu'il va employer. Mais, en pratique, comment les choses se passent-elles ? Le logement est-il toujours fourni ?** »

Poser la question, c'est y répondre.

La moindre des choses

Dans ce débat, trop court, d'autres questions furent abordées. Dignité, intégration des immigrés dans notre société, lutte contre le racisme. Ainsi fut revendiquée, pour eux, la possibilité d'assurer leurs droits syndicaux, leur participation aux organismes qui ont à connaître et à décider de leur sort.

Tout serait certainement simplifié si la loi codifiait toutes les perspectives raisonnables mises à jour par ce débat, en un mot si un statut des travailleurs immigrés était élaboré.

Cet aspect important d'une politique nouvelle, que le M.R.A.P., depuis des années suggère — avec propositions à l'appui — a retenu l'attention de M. Léon Feix, qui a pressé le ministre de faire droit à cette revendication des travailleurs immigrés.

Le ministre, M. Fontanet, a répondu. Il a expliqué l'action gouvernementale et noté les progrès accomplis. Quant à l'avenir, il ne pouvait pousser plus loin le débat.

Jacques DESMOULINS.



Photo Maurice Cantacuzene

L'industrie du sommeil



Photo Maurice Cantacuzene

Loger les immigrés est une industrie lucrative. Mais la résistance aux « marchands de sommeil » se développe.

A Oyonnax (Ain), des Algériens, logés à 300 dans un foyer prévu pour 170, et qui paient 80 F par lit, ont fait grève quand le gérant a voulu accroître encore l'entassement.

A Paris (20^e), 400 Africains vivent dans des réduits sordides (photos ci-dessus). Le propriétaire encaisse 28 000 F par mois. Malgré cela, il doit 15 000 F à l'E.D.F. Son gérant a menacé d'un poignard les élus communistes qui venaient enquêter sur place le 20 octobre.

A Boulogne, M. Francis Bouygues, le promoteur bien connu, a fait expulser d'un pavillon 45 travailleurs immigrés et les deux religieuses qui les hébergeaient. A l'appel de la C.G.T., du P.C.F., du M.R.A.P., la population s'est mobilisée pour les faire réintégrer le jour même et réclamer un logement décent.

Les Africains du loyer de Pierrefitte, soutenus par la municipalité et le M.R.A.P. ont obtenu pleine satisfaction : changement de gérant, réparations, non-remboursement des loyers impayés pendant la grève. Une grande fête a été organisée pour célébrer ce succès.

Selon que vous serez...

QUAND, en août dernier aux Coudreaux, M. Isèle, retraité, est battu à mort par de jeunes voyous, une partie de la presse se déchaine. Les coupables sont des Algériens et leur crime devient exemplaire de la mentalité de la « racaille nord-africaine ».

Une campagne s'engage. Des avertissements sont adressés à la population tel celui-ci : « **La racaille nord-africaine assassine les gens et fait la loi aux Coudreaux... Jusqu'où ira la pourriture?...** »

Cette prose ne suffit pas encore. On organise la provocation sous la forme d'un faux grossier et largement diffusé où l'on peut lire : « **On nous reproche certains violents, mais cela ne compensera pas la guerre d'Algérie... nous avons gagné la guerre et nous avons le droit de prendre des Français... nous qui avons conquis la France jusqu'à Dunkerque...** » Et, pour mieux tromper, on signe « **L'Amicale des Algériens en Europe.** » Celle-ci réagit aussitôt : Dans un communiqué elle précise : « **Un tract émanant soi-disant de l'Amicale des Algériens en Europe a été distribué dans certaines entreprises et certaines cités de la banlieue parisienne par des groupes fascistes bien connus. Il s'agit-là d'un faux grossier destiné à créer la suspicion entre les travailleurs algériens et leurs camarades français... Les arguments utilisés dans ce tract portent la marque et le style de publications fascistes connues dont la haine à l'égard de l'émigration algérienne ne s'est jamais démentie...** »

Le faux, n'en doutons pas, eut un certain impact. Les propos tenus, les pétitions signées aux Coudreaux ont traduit pendant plusieurs semaines la montée du climat raciste, sciemment et systématiquement entretenu par certains (1).

Quand la presse se tait

Mais quand un travailleur algérien est roué de coups par des voyous, qu'il en meurt, la même presse se tait. Cela s'est passé à Boulogne dans la première quinzaine d'octobre et, selon des personnes de bonne foi il semble que les policiers ont refusé le témoignage de passants ayant assisté à l'agression. Chez Renault, là où travaillait Gacem Ali, la victime, un tract de la C.G.T. a condamné cet acte odieux.

Déjà, le 11 septembre, un jeune Algérien avait subi le même sort à la sortie d'un bal. Cela se passait à Clichy-sous-Bois. A 3 km des Coudreaux... Même silence.

Nous pourrions multiplier ces exemples de surdité et de cécité des journaux concernés. Nous voudrions évoquer d'autres faits.

Le négrier et le rabatteur

Le 4 octobre dernier la cour d'assises du Nord juge Germain Liénard. Il a assassiné un auto-stoppeur, M. J.-F. Lemelle, a tenté d'abuser de la femme de celui-ci puis de l'assassiner. Nous sommes donc confrontés à trois chefs d'accusation : meurtre, tentative de viol, tentative de meurtre.

Germain Liénard est condamné à perpétuité.

Le 4 octobre dernier les assises des Alpes-Maritimes jugent Mohamed Lebdiri. Il a assassiné un chauffeur de taxi de Nice, André Bonnichon. Mohamed Lebdiri est condamné à mort, au milieu des cris de haine.

En septembre dernier M. Marcel Dupont, ancien policier quitte sa belle villa de Vernouillet dans les Yvelines. Il fournissait des permis de séjour et de travail aux travailleurs immigrés. Moyennant finances bien entendu. Ses « services » valaient entre 2 500 et 3 500 F par personne. Environ dix millions ont été ainsi soutirés aux immigrés.

M. Marcel Dupont avait des complices. Deux fonctionnaires du ministère du Travail d'abord. Un « rabatteur » arabe ensuite. Le premier fonctionnaire a été éloigné « **pour un temps indéterminé.** » Le second a été suspendu pour quatre mois. Le « rabatteur » arabe a été jeté en prison. M. Marcel Dupont se dore au soleil d'Alicante attendant sans trop d'inquiétude le mandat d'arrêt international lancé contre lui.

Sans doute a-t-il quelque raison puisqu'évoquant cette affaire M. Pléven déclarait au Sénat : « **Ce n'est ni leur faute (celle des juges de la Cour de sûreté) ni celle du parquet si nous n'avons pas pu saisir au passage un négrier qui avait eu l'habileté de ne créer aucun des éléments constitutifs d'un délit d'escroquerie. Mais je le déplore autant que vous.** »

Selon que vous serez... comme l'écrivait le bon Jean de La Fontaine. Mais la fable, ici, côtoie le drame.

J.D.

(1) Voir en page 35 comment, avec le M.R.A.P., d'autres organisations et des personnalités, la riposte fut organisée.

Nazisme et nostalgies

SAMEDI 17 octobre s'est constituée, en R.F.A., « l'Association des anciens soldats de la 2^e division blindée SS Das Reich ». Elle compte environ deux cents adhérents. Son porte-parole est Hermann Buch, beau-frère de Martin Bormann et officier d'ordonnance de Himmler. « Das Reich », c'est la sinistre division qui participa aux massacres de Tulle et d'Oradour-sur-Glane.

A Rosenheim, en Haute-Bavière, des manifestations de protestation des victimes du nazisme, des syndicats, des jeunes, qui se déroulaient le même jour ont été dispersées par la police ouest-allemande.

Honneur S.S.

Le président de l'Association des anciens S.S. de la Division « das Reich », un certain Wisliceny, « le plus décoré » de ces professionnels du crime, présente ainsi ses compléments :

« Beaucoup ont fait carrière dans l'Etat et dans l'économie. Nous ne sommes pas, comme le prétendent ceux qui nous insultent, les vestiges du passé. Nous avons les deux pieds dans cet Etat. Cette place, nous l'avons conquise de haute lutte. »

Voici maintenant les propos du général de brigade Otto Kumm : **« C'est notre idéalisme qui aujourd'hui est devenu si rare, dans un monde de matérialisme grossier, notre idéalisme qui nous a poussé à entrer dans les S.S. où nous savions qu'on exigait de nous d'extraordinaires sacrifices ».**

Et le général présente son programme : **« C'est à nous, anciens de « das Reich », de faire en sorte que ne disparaissent pas des vertus humaines comme la loyauté, la conscience du devoir, le sentiment des responsabilités et des notions comme l'honneur, la liberté, la camaraderie. Toutes ces idées qui forment notre tradition ont pour nous, comme aboutissement, le nom de notre vieille et fière division « das Reich ».**

Et il conclut : **« Le but de notre association est de maîtriser le présent et de prévoir l'avenir ».**

Ces faits et de nombreux autres, particulièrement le cas Barbie dont il est fait état dans ces pages, sont révélateurs du climat qui règne en République fédérale allemande. Ils prennent une signification particulière en cet octobre 1971, 25^e anniversaire de la condamnation des criminels de guerre à Nuremberg. Ceux qui furent pris.

Une concordance évidente

Quand nous avons dénoncé le N.P.D. et son action néo-nazie, ses appels à la revanche et à la reconquête nous l'avons fait en fonction du climat dans lequel il développait et développe encore ses objectifs.

Ce parti est aujourd'hui en perte de vitesse. Et tous les observateurs sont unanimes pour considérer que c'est au profit de la démocratie chrétienne ouest-allemande (C.D.U. et C.S.U.). C'est dire que pour un certain nombre d'électeurs, les nuances pouvant exister entre les programmes et les actions préconisées par ces formations ne sont pas des obstacles insurmontables.

Ce phénomène s'explique donc par une concordance évidente des points de vue, dans la volonté proclamée de faire échec à tous les pas qui peuvent être accomplis vers la détente internationale. C'est en particulier contre le traité signé à Moscou entre le chancelier Brandt et le gouvernement soviétique, contre le traité de Varsovie, contre l'accord quadripartite sur Berlin, contre leur ratification par le Parlement de Bonn que se coalise et s'agit tout ce que la R.F.A. compte de forces hostiles à la détente en Europe.

C'est ainsi que du 9 au 11 juillet dernier, à Munich, s'est tenu le rassemblement des associations ouest-allemandes qui se refusent à reconnaître la Silésie comme partie intégrante de la Pologne. Sur les prospectus distribués, on pouvait lire : **« L'Allemagne, c'est aussi Breslau, Königsberg et Stettin... »** Et, fait significatif, des télégrammes de félicitations furent adressés aux organisateurs de ce rassemblement de 150 000 personnes par l'ex-chancelier Kiesinger, par Rainer Barzel, actuel président de la C.D.U., par Axel César Springer, le « Napoléon de la presse » d'outre-Rhin.

Contre la détente

Dès le 24 août « Die Welt » écrivait : **« Quel que soit le jugement plus ou moins favorable de la C.D.U.-C.S.U. sur le règlement de la question de Berlin, il est certain, à l'heure actuelle, qu'il n'aura aucune influence sur son attitude négative à l'égard de la ratification des accords avec l'Est. Le « non » de l'opposition au débat de ratification a été annoncé d'avance par le président du groupe, Barzel, un « non » dont le groupe ne se départira pas. »** Si Barzel est devenu l'homme fort de la C.D.U. depuis le récent congrès de celle-ci c'est en premier lieu grâce à la dénonciation de la politique d'ouverture à l'Est du gouvernement de Bonn, et à sa hargne contre la détente qu'il doit son accession au sommet de cette formation.

Une hargne que partage d'ailleurs F.-J. Strauss, leader de la C.S.U. (fraction bavaroise de la Démocratie-chrétienne). Celui-ci déclarait en effet, dès la signature de l'accord quadripartite sur Berlin que la présence ouest-allemande dans cette ville, **« si elle n'est pas sapée en totalité est cependant pratiquement réduite ».** Ce qui est une contre-vérité. Et poussant jusqu'au bout son développement, F.-J. Strauss condamnait lors du congrès de la C.S.U. réuni en octobre à Munich, **« les Alliés et les neutres qui continueraient de craindre l'Allemagne d'hier plutôt que le communisme d'aujourd'hui ».**

Voilà qui est clair. Car « l'Allemagne d'hier », c'était quoi?... Nous bouclons ainsi la boucle qui nous a conduit des anciens criminels de guerre, de leur impunité, à l'examen des conditions qui font qu'une telle situation est possible et si dangereuse. Il n'est pas trop osé en la matière de considérer comme essentielle cette phrase prononcée le 3 avril dernier, à Munich encore, par le Dr Gerhard Frey devant des militants de la C.D.U., de la C.S.U. et des représentants des organisations irrédentistes : **« Nous sommes prêts à gagner politiquement la Seconde Guerre mondiale. »** Cette phrase peut être appréciée comme le ciment unissant tous ceux qui s'opposent à tout progrès de la détente. Elle rejoint les déclarations du président de l'Association « Das Reich » que nous publions dans ces pages.



La récente rencontre du chancelier Brandt et de M. Brejnev a contribué de façon décisive à ouvrir la voie d'une véritable détente en Europe. A droite, un nostalgique du nazisme et de la guerre froide : Hermann Buch, porte-parole de l'association des massacreurs d'Oradour.

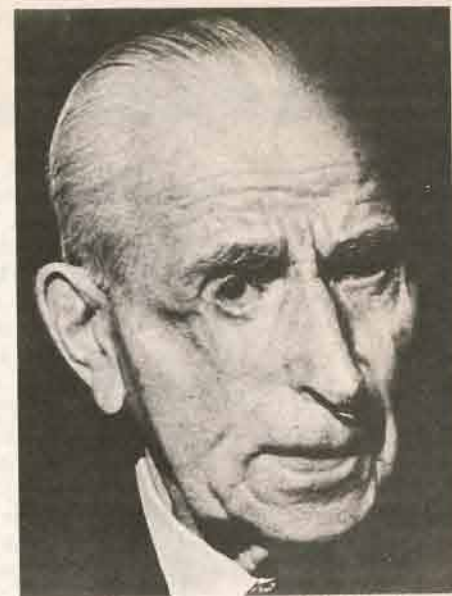
Cette orientation n'est pas l'apanage de la R.F.A., même si c'est dans ce pays qu'elle s'exprime avec le plus d'outrances et qu'elle revêt un caractère particulièrement inquiétant. Des forces existent en France qui se réclament d'options identiques. Ainsi « l'Ordre nouveau » pour qui toute manifestation de bons rapports entre Etats donne lieu à des velléités de coup de force — la visite de Léonid Brejnev surtout. Ainsi « Carrefour » (parmi d'autres journaux) qui, enfourchant les vieux démons d'une période qu'on croyait résolue, écrit (le 13 octobre) : **« Rainer Barzel nous offre une seconde chance. Dispersés, les amis français de la C.D.U. doivent se regrouper à tout prix pour la courir. »**

Chez nous, les forces existent pour s'élever et lutter contre ces retardataires de la guerre froide. En R.F.A. aussi. Et les élections qui se sont déroulées le 10 octobre à Brême le prouvent. Les résultats montrant un gain appréciable du Parti social-démocrate et un recul sensible de la C.D.U. pourtant activement soutenue par MM. Strauss et Barzel pendant la campagne électorale.

Les commentateurs spécialisés, sans voir un test national dans cette consultation, admettent que la politique nationale plus que les phénomènes locaux, y ont joué un grand rôle.

Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, comme son nom l'indique, a choisi son camp : celui de la détente.

Roger CHONAVEL



Dossier à nouveau ouvert

L'AFFAIRE Klaus Barbie ne sera pas escamotée. Le procureur général de Munich, qui avait clos la procédure a dû, enfin, s'engager à ouvrir à nouveau le dossier du « boucher de Lyon ».

Rappelons les faits. Six mois après la signature de la Convention franco-allemande sur les crimes de guerre, le procureur Rabl, de Munich, avait décidé de suspendre les poursuites contre l'ancien chef de la Gestapo de la région lyonnaise. Barbie s'est signalé par de nombreuses atrocités commises envers les résistants et les juifs. Il est entre autres coupable de la mort de Jean Moulin, premier président du Conseil national de la Résistance, et responsable de l'envoi en déportation de nombreux Lyonnais dont quarante et un enfants juifs de trois à treize ans.

La décision prise à l'époque par le procureur Rabl était, pour le moins, un désaveu de l'action de la Justice française qui par deux fois, en mai 1947 et en novembre 1954, avait condamné Klaus Barbie à la peine de mort par contumace.

Le scandale a suscité la réprobation normale de la part des organisations de déportés et de résistants français qui, le 12 septembre dernier se sont rendus en délégation à Munich pour protester contre cette décision inique. Gilles Lewskowitz, président

départemental du M.R.A.P. dans le Rhône faisait partie de cette délégation.

A la suite de cette démarche, le procureur s'était engagé à rouvrir le dossier si un témoin pouvait être retrouvé, prouvant que Barbie était au courant du sort qui attendait les déportés. Etrange requête ! Ainsi devant les faits : mise en accusation par des organisations représentatives de milliers de résistants et de déportés, et deux jugements identiques prononcés à Lyon, fondés sur d'innombrables témoignages, la preuve n'aurait pas encore été suffisante pour le tribunal de Munich. Il lui fallait un élément nouveau. Cet élément nouveau devait être un témoignage certifiant des propos de Barbie. Mais les actes de Barbie ? Le procureur voulait, comme tant de magistrats ouest-allemands l'ont déjà fait, disculper un criminel nazi en le déclarant non-responsable.

Le témoignage est intervenu... Le Parquet munichois s'est en outre réservé la possibilité d'élargir la procédure à tous les crimes de guerre dans lesquels Barbie pourrait être impliqué. C'est heureux ! Mais, n'était-ce pas trop que de laisser croire à l'opinion publique française, à l'opinion publique internationale qu'un élément nouveau était nécessaire ?

Il reste à retrouver Barbie. Qui le protège ?

Bons de soutien

Une information réjouissante !

deux voyages :

Dakar

et

la R.D.A.

s'ajoutent à ceux déjà prévus.



- Avec : ● La croisière Méditerranée-Mer Noire
● La Finlande
● La Tunisie
● Londres

Ce sont **six voyages** et de nombreux autres cadeaux qui sont offerts aux souscripteurs des Bons de Soutien du M.R.A.P.



Pour participer au tirage qui aura lieu **le samedi 11 décembre à 16 heures au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e, VOUS DEVEZ, SI VOUS NE L'AVEZ DÉJÀ FAIT, RÉGLER VOS BONS DE SOUTIEN ET NOUS RETOURNER LES TALONS.**



Le carnet : 30 F - Le Bon : 3 F (C.C.P. M.R.A.P. 14825-85 Paris)

U.S.A.

POUR ANGELA DAVIS

NOUS vivons en un siècle de fer. Par rapport au XIX^e siècle, la régression est évidente quant à un concept essentiel : la tolérance. Croit-on que c'est par hasard que dans les années mêmes où les Rosenberg s'asseyaient sur la chaise électrique, on pendait Rajk et ses amis à Budapest, Slansky et les siens à Prague ? Les Rosenberg étaient innocents. Mais Rajk et Slansky l'étaient aussi.

Arrêter quelqu'un, juger quelqu'un, mettre la vie de quelqu'un en péril, non parce qu'il est coupable, mais parce que ses opinions politiques, religieuses, philosophiques, ses origines, ou encore la couleur de sa peau, font présumer qu'il est coupable, c'est à mes yeux l'un des plus grands crimes qui puisse se commettre contre l'homme. Le processus est élémentaire ; il s'est manifesté tant et tant dans les années récentes que l'historien peut le constater sans difficulté. Or, l'historien, précisément, constate que c'est là ce qui se produit aujourd'hui aux Etats-Unis à l'encontre d'Angela Davis. Elle risque la mort devant un

tribunal, alors qu'il n'existe aucune preuve du crime dont on l'accuse. Mais comme les opinions qu'elle professe sont insupportables au gouvernement, on estime que ses opinions compensent amplement le défaut de preuves.

Quand Voltaire s'est convaincu qu'il s'était commis à l'égard de Calas une iniquité du même genre ; quand il s'est senti assuré que l'on avait rompu vif Calas, non pas parce qu'il était démontré qu'il avait tué son fils, mais parce qu'étant protestant, on l'avait supposé capable d'avoir tué son fils ; alors Voltaire a « crié ». Il était faible, malade et — il l'a avoué lui-même — il avait extrêmement peur. Cependant, pour que triomphe la justice, il a « crié ». Et la justice a triomphé.

Chaque fois qu'il se produit dans le monde un fait d'intolérance, il est du devoir de tous les hommes de bonne volonté — ces hommes dont parle l'Evangile — de « crier » eux aussi.

Il faut « crier » pour Angela Davis.

Alain DECAUX

Dans une geôle aveugle

Il y a un an, le 13 octobre 1970, Angela Davis, jeune professeur de philosophie à l'Université de Los Angeles était arrêtée à New York et inculpée de « **complicité de kidnapping, de meurtre et de conspiration** ».

Depuis près d'un an Angela Davis est enfermée à la prison du comté de San Marin et exige l'ouverture de son procès afin de proclamer son innocence face à l'opinion publique mondiale et dénoncer le caractère politique et discriminatoire du procès qui lui est intenté. Cette date d'audience après avoir subi plusieurs reports a été fixée au 1^{er} novembre.

Il nous est apparu utile à cette occasion de demander à M^e Jules Borcker, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du Comité national pour la libération d'Angela Davis et qui rentre d'un voyage aux Etats-Unis de nous faire connaître son opinion.

UNE jeune femme noire de 27 ans, enseignante de philosophie à l'Université de Los Angeles est enfermée depuis plus d'un an dans une geôle aveugle de la prison du comté de San Marin. Elle est menacée d'une condamnation à mort et d'une exécution dans la chambre à gaz de l'Etat de Californie.

Quelle est cette femme ? De quoi est-elle poursuivie et pourquoi l'opinion mondiale s'émeut, se scandalise et se mobilise afin d'obtenir sa libération ?

Angela Davis ne se distingue apparemment pas des dizaines de milliers de noirs, de Portoricains, de Chicanos, enfermés dans des centaines de prisons américaines par suite d'une politique raciste et discriminatoire qui frappe de nombreuses minorités vivant aux Etats-Unis.

Cependant, l'acharnement dont Angela Davis est victime, ne s'explique pas seulement parce qu'elle a la peau noire ou parce qu'elle militait en faveur de la libération des

« Frères de Soledad ». C'est une intellectuelle, une enseignante de philosophie, une progressiste membre du Parti communiste américain, luttant pour une société plus juste dans laquelle serait combattue et bannie toute politique raciste et chauvine. C'est également une militante luttant pour la paix au Viet-Nam. Toute sa vie, son attitude et ses combats faisaient d'elle un symbole que les dirigeants racistes de l'Etat de Californie s'efforçaient d'abattre depuis de nombreuses années.

Le prétexte fut trouvé par le gouverneur Reagan à la suite des graves événements qui se déroulèrent dans l'enceinte du tribunal de San Rafael, le 7 août 1970, et au cours duquel un jeune militant noir Jonathan Jackson tentait d'enlever un magistrat dans le but — peut-être insensé mais généreux — d'obtenir en échange la libération de son frère George Jackson emprisonné depuis dix ans pour complicité de vol de 75 dollars et inculpé avec plusieurs de ses frères noirs dans l'affaire dite des « Frères de Soledad ».

Pendant la tentative de fuite, les policiers qui cernent le Palais de Justice de San Rafael tirent à bout portant sur la camionnette dans laquelle Jonathan Jackson, deux autres prisonniers noirs et le juge Haley étaient enfermés, tuant tous les occupants de la voiture. Les policiers affirmèrent que les armes utilisées par le jeune Jonathan Jackson appartenaient à Angela Davis et un mandat d'amener fut délivré contre elle. Le climat d'hystérie raciste et meurtrière qui régnait à ce moment-là dans les milieux dirigeants de l'Etat de Californie incite Angela Davis à se réfugier à New York où elle est arrêtée le 13 octobre 1970 et extradée en Californie par le gouverneur de l'Etat de New York, Nelson Rockefeller, le même qui prenait la responsabilité en septembre dernier de lancer ses policiers contre les emprisonnés de la prison d'Attica, tuant 40 de ces derniers.

Angela fût mise au secret dans des conditions particulièrement graves pour sa santé. →



Nous devons bien entendu nous placer dans le cadre de la loi américaine pour apprécier le caractère odieusement discriminatoire du procès que lui préparent les éléments les plus racistes et rétrogrades des Etats-Unis. Nous donnerons dans cet article cinq exemples discriminatoires.

1° CHOIX DU TRIBUNAL : en choisissant la juridiction de San Rafael où fut tué le juge Haley le 7 août 1970, le gouverneur Reagan sait parfaitement que le procès ne peut se dérouler dans un climat de sérénité et d'honnêteté indispensable au déroulement d'un tel procès. Rappelons pour mémoire qu'il a fallu attendre dix mois avant qu'un juge ne puisse entreprendre l'instruction du dossier : trois magistrats se déclarèrent incompetents ou se récuserent, un quatrième démissionna, un cinquième fut récusé d'office.

2° CHOIX DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION : la procédure normale d'instruction appelée aux Etats-Unis « pre-trial » fut refusée à Angela Davis : au cours de cette procédure d'instruction, applicable dans 99 % des dossiers, le Procureur doit tenter de convaincre un magistrat municipal que les preuves retenues contre le prévenu sont suffisantes et l'on procède à un examen contradictoire des preuves, à l'interrogatoire des témoins, que l'inculpé peut interroger lui-même. Par contre, la procédure exceptionnelle du grand jury — retenue contre Angela — est secrète en ce sens que le défenseur de l'accusé ne peut y comparaître alors que le Procureur y est présent et dirige en fait les débats devant un jury composé de notables (le comté de San Marin est le plus riche de l'Etat de Californie).

Pour les deux raisons indiquées plus haut, Angela Davis et ses défenseurs exigent que le procès ne se déroule pas à San Rafael, mais à San Francisco, c'est-à-dire, dans une région où la composition du tribunal et des jurés pourrait donner de plus grandes garanties à l'inculpée.

3° Les juges du tribunal de San Rafael tentèrent d'interdire à Angela Davis, la possibilité de se défendre personnellement aux côtés de ses avocats. Cette tentative de la bâillonner fut mise en échec en juillet dernier, mais il fallut une longue bataille juridique avant qu'Angela et ses avocats obtiennent satisfaction.

4° Les juges de San Rafael ont longuement refusé de disjoindre l'affaire Angela Davis de celle des « Frères de Soledad » et ce, dans le but de jeter la confusion dans l'opinion publique.

Angela Davis, tout en se considérant comme solidaire de tous ses frères de couleur emprisonnés, voulait éviter toute confusion quant aux éléments matériels des deux dossiers, et ce pour pouvoir mieux dénoncer ses accusateurs et la politique raciste, discriminatoire et rétrograde de leurs inspirateurs.

5° REFUS DE LA MISE EN LIBERTE PROVISOIRE SOUS CAUTION :

La Constitution de l'Etat de Californie de 1849 et l'article 1270 du Code pénal de ce même Etat fixent comme



Photo Georges Azenstarck

Fania Davis-Jordan, la sœur d'Angela Davis, a participé, le 3 octobre, à la manifestation organisée à Paris par le Mouvement de la Jeunesse Communiste. Soixante mille jeunes gens ont défilé de la place du Colonel-Fabien à la Bastille, en un cortège riche en couleurs, réclamant la libération de la militante emprisonnée, dénonçant le racisme et la guerre du Vietnam. C'est l'une des plus puissantes démonstrations auxquelles il m'a été donné d'assister, a déclaré Fania Davis (à gauche sur notre cliché pendant le meeting, place de la Bastille).

règle générale et impérative, la mise en liberté provisoire sous caution de tout inculpé.

Ces garanties et ces droits furent refusés à Angela Davis, alors qu'elle n'a jamais été condamnée, qu'elle offrait toutes garanties de représentativité, que de nombreuses personnalités américaines lui offraient leur aide et leur caution ; le juge Arnason décidait de rejeter la requête présentée par ses avocats, et ce, au moment où un magistrat municipal, auxiliaire de Justice et chargé par le tribunal de présenter un rapport sur la mise en liberté provisoire, déposait le 14 juin 1971, un document appuyant la demande des avocats : il s'agit du président Soetaert, directeur du « Probation Department », qui fixait à 100 000 dollars le montant de cette caution et appuyait la demande d'Angela Davis. La décision illégale, et inconstitutionnelle prononcée par le juge Arnason met la vie d'Angela Davis en grand danger.

Les événements tragiques qui se sont déroulés depuis quelques mois dans les prisons américaines, la provocation dont fut victime George Jackson, abattu par ses gardiens à la prison de San Quentin en août dernier, doivent inciter à une vigilance permanente et à une intensification de nos efforts pour obtenir cette mise en liberté provisoire d'Angela Davis (les trafiquants de drogue arrêtés à New York avec des centaines de kilos d'héroïne dans le courant des mois de septembre et d'octobre de cette année, ont tous obtenu le bénéfice d'une mise en liberté provisoire sous caution).

C'est parce qu'Angela Davis est un symbole pour ses accusateurs et pour des millions de démocrates, tant aux Etats-Unis que dans le monde, que sa vie est en danger.

Le Comité national vient de lancer une pétition nationale. Nous insistons pour que, vite, des millions de signatures soient recueillies au bas de cet appel et que les lecteurs de « Droit et Liberté » et leurs amis apportent également leur généreux concours à la campagne destinée à obtenir la mise en liberté immédiate d'Angela Davis.

Jules BORKER

Cobayes

CANCEREUX, leucémiques, ils sont perdus. Perdus ? Non pas pour tous. La Bête a des besoins de chair humaine. Hier en Troisième Reich, aujourd'hui en U.S.A., elle tient à connaître les limites de la résistance humaine, hier au poison-torture, aujourd'hui à l'atome-extermineur jusqu'à plusieurs générations. Alors, les troupes, les hommes, les servants de la Mort et déjà ses victimes, combien de temps pour l'honneur de la Bête, pour prolonger sa passion de meurtres, résisteront-ils ? Déjà onze ans qu'on le calcule sur ces corps condamnés, qui rapprochent tous nos corps condamnés de l'heure de notre Mort.

Jean CUSSAT-BLANC

en bref

Main blanche sur peau noire

Cela pourrait être un très beau geste d'amour. Mais nous parlons d'une giflette. Annick Alexandre a 16 ans. Elle est Antillaise. Devant les magistrats de la 15^e chambre correctionnelle de Paris, elle raconte l'aventure qui lui est arrivée, il y a plus d'un an, alors qu'elle sortait de son lycée à La Courneuve. Elle raconte : « Nous étions cinq camarades qui rentrions chez nous après les cours. Nous sommes entrées dans la boulangerie de M. et Mme N... Nous voulions des bonbons. Nous hésitions dans notre choix. La boulangère nous a houspillées. Elle m'a aperçue et m'a criée : « Fous le camp d'ici, sale négresse à plateau ! »

M. N... est poursuivi pour coups et blessures. Il prétend avoir volé au secours de sa femme menacée et évoque pour ce faire le témoignage de clients... qui n'étaient pas présents. Il avoue seulement que la petite Antillaise lui a dit : « Je suis une cliente comme les autres ». Ce qui a paru injurieux à M. N... « Je l'ai juste serrée un petit peu... oui quelques coups de pieds mais avec des chaussons ». Puis il l'a un peu tirée par les cheveux pour la jeter dehors.

Des faits qui illustrent l'imbécillité, la cruauté inconsciente du racisme. Le verdict ? Un mois de prison avec sursis et 800 F d'amende. Ce qui est sûr, c'est que rien n'effacera cette phrase prononcée par Annick : « Jusqu'à présent je n'avais jamais eu conscience de ma condition de noire. Brusquement j'ai été traitée moins qu'un chien. Tout s'est passé comme si j'appartenais à une race inférieure. Jamais ne pourrai l'oublier. »

Les juifs soviétiques et l'émigration

M. Boris Choumiline, vice-ministre de l'Intérieur de l'U.R.S.S. a précisé que 4 450 juifs avaient été autorisés à quitter l'U.R.S.S. pour Israël au cours des six premiers mois de 1971.

« Si un citoyen soviétique, quelle que soit sa nationalité, demande l'autorisation de sortir d'U.R.S.S., sa demande est examinée attentivement dans le cadre fixé par la loi, a-t-il déclaré. Et si des familles veulent se réunir, les demandes sont étudiées avec l'attention voulue.

« La position de l'U.R.S.S. demeure inchangée. Mais, comme chacun doit le comprendre, l'agression d'Israël contre les pays arabes, son refus obstiné d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité sur la liquidation des conséquences de cette agression, les appels incessants lancés aux juifs de divers pays à venir renforcer cet Etat dans sa guerre anti-arabe, ont introduit de nouveaux éléments dans la question de l'émigration des citoyens de « nationalité » juive vers Israël. »

M. Boris Choumiline a ajouté qu'il n'y avait jamais eu interdiction totale d'émigrer vers Israël. « Naturellement, il ne fait aucun doute que la liquidation des séquelles de l'agression d'Israël contre les pays arabes créerait des conditions plus favorables à la solution de cette question » a conclu le vice-ministre.

A Paris, le nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Abrassimov, lors d'une rencontre avec une centaine de personnalités juives, a indiqué que le nombre de juifs soviétiques partis cette année pour Israël dépasse maintenant 5 000.

« Conformément aux principes de notre politique nationale, a-t-il déclaré notamment, en U.R.S.S., les juifs jouissent des mêmes droits que toutes les autres nationalités qui peuplent notre pays et sont pareillement appelés à en observer les devoirs. »

On signale d'autre part à Moscou que le Groupe dramatique juif de la capitale soviétique, troupe théâtrale créée il y a neuf ans donne actuellement, en alternance, cinq spectacles en yiddish dans la capitale (œuvres de Scholem Aleïchem, Mikhaïl Lermontov, Avraam Golfaden).

La troupe a parcouru le pays tout entier (Leningrad, région de la Volga, Extrême-Orient, Sibérie, Moldavie, Caucase, Ukraine, Pays Baltes, etc.) et rencontre un grand succès.

La troupe, de 17 membres, est régulièrement renouvelée par des concours annoncés par les journaux « Vetcherniaia Moskva » et « Moskovskaïa Pravda ». Ces concours sont des plus sévères sur le plan professionnel. Vladimir Schvarzer, dirigeant artistique du groupe a le titre « d'artiste éminent de la Fédération de Russie ».

Pas de couleur à Tréfimétaux

M. Alexandre Red est un citoyen français (de par la Loi), originaire de la Guyane française.

Venu depuis plusieurs mois en France, il cherche du travail. Il s'adresse à une entreprise de nettoyage qui l'envoie le 2 juin 1971 à 6 h du matin pour se présenter à Tréfimétaux, 9, avenue Matignon, Paris (8^e).

Mais avant même la fin du service, le chef du personnel renvoie M. Alexandre Red et lui demande de retourner au siège de l'entreprise. Et au dos du bon de placement, il écrit la « recommandation » suivante : « Voulez-vous s.v.p. le mettre sur un autre chantier, pas de couleur à Tréfimétaux. » M. Red a porté plainte contre cette discrimination.

M. Soustelle et la L.I.C.A.

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (L.I.C.A.) du Rhône comptait déjà M^e Ambre parmi ses instances dirigeantes. M^e Ambre qui, sous l'occupation nazie, avait écrit un livre tendant à aggraver les lois antijuives de l'époque. M^e Ambre, aujourd'hui l'un des défenseurs les plus

Restaurant Varsovie

Spécialités polonaises

10, rue Etienne-Marcel - Paris-2^e - Tél. : 231-74-18

Ambiance musicale : André Ropski

Fermé le dimanche

→ en vue des inculpés des scandales immobiliers qui alimentent l'actualité.

Depuis le 20 octobre, la L.I.C.A. s'est donné dans le Rhône un nouveau président : M. Jacques Soustelle.

Celui-ci est un homme politique bien connu. Il s'est particulièrement illustré à la tête de l'O.A.S., cette organisation factieuse qui s'est toujours refusée à reconnaître l'indépendance de l'Algérie et dont on connaît l'action criminelle, tant en France que de l'autre côté de la Méditerranée.

Cette nomination qui a été obtenue lors de la réunion du bureau fédéral de la L.I.C.A. par 6 voix contre 2 et 2 abstentions a provoqué des remous dans cette organisation. Des démissions ont déjà été enregistrées, d'autres sont attendues.

M. Pierre Lévy, secrétaire général de la fédération du Rhône a tenu à préciser que la candidature de M. Jacques Soustelle avait été présentée en accord complet avec le président national de la ligue, M. Pierre-Bloch.

Etrange conception de la lutte contre le racisme !

Solidarité

Le mercredi 22 septembre à Tigy dans le Loiret, on enterrait trois enfants, victimes d'un empoisonnement de champignons.

Cela aurait pu être un simple fait divers. Mais ces enfants étaient portugais. A la suite de ces morts, les villageois se sont rendu compte de l'existence, à côté d'eux, de travailleurs portugais, qui comme eux travaillaient, avaient les mêmes soucis et se heurtaient en outre aux problèmes de la langue et de la surexploitation.

Les villageois ont fait, pour les funérailles, une collecte qui a rapporté plus d'un million d'anciens francs. Geste de solidarité fraternelle. Mais faudra-t-il toujours attendre qu'il y ait des morts, avant que ne s'exprime cette solidarité ?

EUROPE

Revue littéraire mensuelle

*

Derniers numéros parus

Marcel PROUST I

Marcel PROUST II

Elsa TRIOLET

Paul Valéry

Fernand LEGER

DOSTOIEVSKI

Chaque numéro 15 F

*

21, rue de Richelieu - Paris (1^{er})
C.C.P. PARIS 4560-04

Des faits qui...

● Le 9 octobre, un commando de la « Nouvelle action française » s'est introduit, vers 19 heures à l'O.R.T.F. Objectif : attirer l'attention sur la tenue de leur congrès.

● Une nouvelle vague de perquisitions s'est abattue sur l'Afrique du Sud : elle vise particulièrement des ecclésiastiques, des journalistes et des étudiants hostiles à l'apartheid.

● Lu sur une affiche de l'agence Propinco, concernant un logement à louer (un hôtel particulier du boulevard Murat) : « Accepte max. 1 enfant. Préfère couple étranger sauf noirs ». Et les noirs de nationalité française ?

● M. Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, interviewé à la télévision américaine, a dit, en réponse à une question sur la « chasse aux anciens nazis » : « Qu'un malheureux réfugié au Paraguay ou au Brésil soit traduit en justice m'intéresse à peine. Je ne pense pas que cela ait de l'importance ».

● Le général Yahya Khan, dirigeant du Pakistan occidental, responsable des massacres au Bengale a déclaré au journal « Le Monde » : « La France nous accorde entière coopération et assistance et nous lui sommes reconnaissants de nous livrer des armements (avions, hélicoptères, sous-marins) ».

● La brasserie Apollinaire, boulevard Saint-Germain, refuse de servir les juifs d'Afrique du Nord. C'est ce qu'a dit le tenancier à un de ses clients. D'autres consommateurs ont vivement protesté contre cet acte de racisme.

● Au Vietnam, une unité d'élite américaine appartenant à la 1^{re} division aéroportée de cavalerie a refusé d'obéir aux ordres d'attaques et d'effectuer des « sorties ». « Nous ne voulons pas être les derniers à mourir dans cette guerre », ont déclaré les soldats.

donnent à penser

Le sort des Bengalis

Ils sont actuellement près de 9 500 000 réfugiés et tous les jours leur nombre croît de 40 000. Plus de 2 millions d'enfants de moins de 14 ans sont menacés de mort par malnutrition. Mais l'Inde ne peut pas aider comme il le faudrait tout ce surplus de population, car l'Inde est aussi un pays sous-développé. Pour aider les Bengalis, elle s'est vue contrainte de limiter certains programmes de développement.

Que fait le gouvernement français ? Intervient-il auprès du gouvernement du Pakistan occidental pour qu'il cesse les massacres, ou continue-t-il à lui prêter assistance ?

Cliquetis d'armes en Afrique du Sud

Le Conseil de sécurité de l'O.N.U., à l'unanimité, a condamné la violation du territoire zambien par des forces sud-africaines. D'autre part, à la Conférence de Mogadiscio les Etats d'Afrique orientale et centrale ont condamné les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et la tentative de « dialogue » préconisée notamment par la Côte-d'Ivoire de M. Houphouët-Boigny.

Ajoutons que le gouvernement sud-africain a acheté des corvettes équipées de canons à l'Espagne. Ces armes seront bientôt livrées. La France a vendu au pays de l'apartheid une grande abondance de Mirages et d'hélicoptères, de tanks et d'armes légères.

* LE DOSSIER DU MOIS

L'a
b
c
de

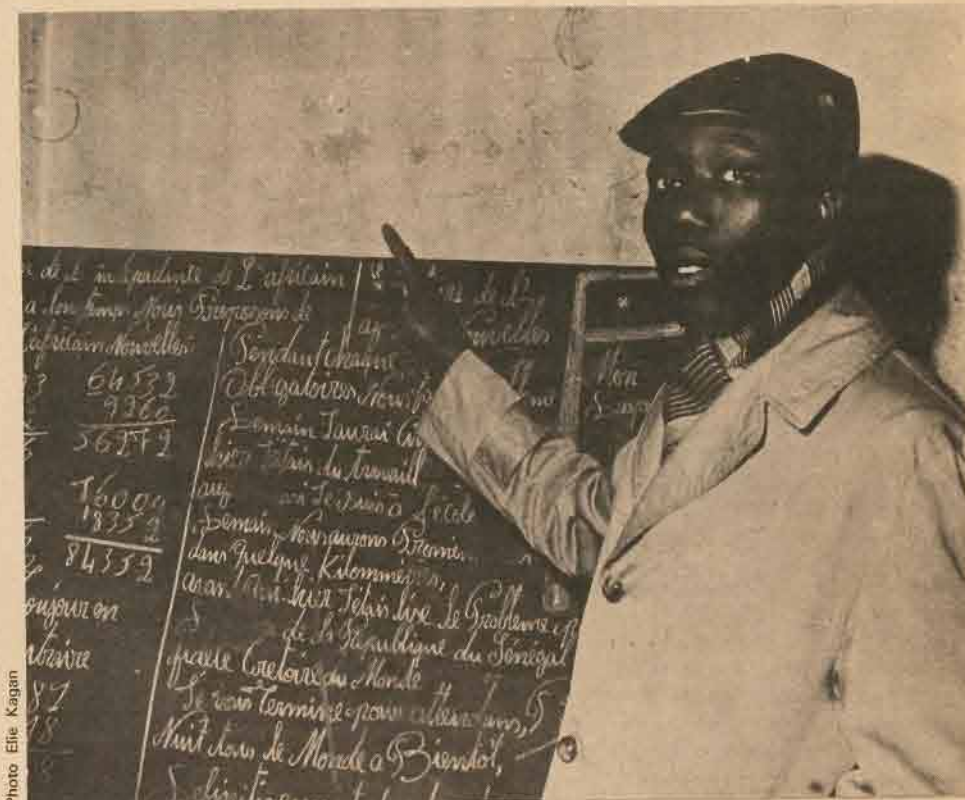


Photo Elie Kagan

l'alphabétisation

EN France vivent 3,5 millions d'étrangers, dont 2,2 millions sont des travailleurs. Poussés par la misère et le chômage qui règnent dans leur pays, ils sont venus, obligés d'accepter n'importe quel travail, de donner à l'« économie française » bien davantage qu'ils ne reçoivent, de subir toutes sortes de discriminations, de vivre dans des taudis et, pour comble, de se voir accusés de manger le pain des Français et de causer le déficit de la Sécurité sociale.

Les immigrés adultes (1) peuvent-ils apprendre à lire et à écrire ? Ont-ils un droit à la culture, à la promotion sociale ? C'est à ces questions que le présent dossier essaie de répondre ; le problème sera situé par une interview que Robert Buron, président du Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (C.L.A.P.) a bien voulu accorder à Droit et Liberté, ainsi que par quelques chiffres sur les niveaux d'« alphabétisation » des étrangers et sur la qualification professionnelle des travailleurs immigrés. Les chapitres suivants ont pour but de déterminer qui alphabétise, avec quels moyens financiers et de quelle manière.

(1) Pour la question de la scolarisation des enfants d'immigrés, voir D.L. de novembre 1970 : « Les écoliers des bidonvilles ».

Une interview de Robert Buron

Président du C.L.A.P.

Le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (C.L.A.P.), groupe une quarantaine d'associations (dont le M.R.A.P.). Son président, M. Robert Buron a bien voulu répondre à nos questions (1).

D. L. — Certains estiment qu'est non-analphabète celui qui sait écrire son nom ; qu'en pensez-vous ?

R. B. — Le fait d'écrire ou de ne pas écrire certains signes ne suffit pas à caractériser l'analphabétisme. On peut rencontrer un homme qui signe son nom comme il dessinerait un arbre ou un âne sans, pour autant, qu'il sache vraiment écrire. De même, combien d'enfants... et d'adultes peuvent épeler des mots écrits sans pour autant, après avoir énoncé les deux ou trois syllabes d'un mot, compris réellement le sens de ce mot.

L'alphabétisation, c'est lire et écrire au moins les mots simples en ayant conscience de leur signification profonde. C'est relier, comme l'on dit maintenant, le signifié au signifiant ; l'analphabète est celui qui est incapable d'établir cette relation.

D. L. — Ne s'agirait-il pas de réhabiliter l'illettré ?

R. B. — Pour moi, un illettré est l'égal du lettré même au niveau culturel dans une large mesure. J'ai connu des illettrés cultivateurs, pasteurs ou marins, dont la culture humaine profonde était très supérieure à celle de prétendus philosophes. L'alphabétisation est un instrument de transfert, elle n'est pas le seul, elle n'est pas le meilleur.

La conscientisation par l'image commentée, les moyens audio-visuels, le véritable dialogue-participation sont d'autres instruments, aussi valables parfois que l'alphabétisation pour le transfert des connaissances, supérieurs le plus souvent pour l'ouverture de l'esprit.

D. L. — Pouvez-vous dresser un tableau rapide de l'analphabétisme dans le monde ?

R. B. — L'analphabétisme est en régression certaine, en Amérique du Sud et dans le Moyen-Orient en particulier. Il reste encore une carence pour l'accès au monde moderne de nombreuses populations. Le problème est très grave encore aujourd'hui surtout si, par alphabétisation, on entend absence d'éveil aux connaissances scientifiques, techniques, etc., et insuffisance de prise de conscience des réalités qui sous-tendent la vie quotidienne.

D. L. — On emploie beaucoup l'expression « alphabétisation fonctionnelle » ? Que signifie-t-elle ?

R. B. — Je laisse aux spécialistes de la formule le soin de la définir. La tâche essentielle de l'alphabétisation ou plutôt des moniteurs est :

a) L'éveil de conscience aux problèmes du monde moderne.

b) L'explication du monde quotidien dans lequel le travailleur migrant — et aussi bien parfois le paysan français

Photo Elie Kagan



Des cours pour 30 000.

arrivant des régions rurales sous-équipées à la ville — se trouve brusquement plongé et aux surprises duquel rien ne l'a préparé.

c) Le transfert des connaissances pratiques nécessaires dans cette vie quotidienne : démarches auprès des assistantes sociales, des services de la main-d'œuvre ou du commissariat de police, envoi de mandats, etc.

d) L'alphabétisation proprement dite enfin.

e) Le reste qui est le plus important. Il peut se résumer dans le mot de promotion ou plutôt d'épanouissement.

D. L. — Comment doit-on tenir compte d'un éventuel retour des migrants au pays ?

R. B. — L'alphabétisation joue à deux niveaux différents. Elle doit tenir compte à la fois des cas où, pour des raisons politiques ou affectives, le migrant sera conduit à se fixer durablement en France et des cas, tout aussi nombreux, où il est venu pour assurer quelques ressources à sa famille mais s'est donné pour objectif le retour au pays.

Tout effort d'alphabétisation au sens large — le seul qui nous intéresse — est tâche éminemment délicate puisqu'il faut éviter la « déculture » et chercher au contraire à développer la culture initiale, en lui ajoutant l'enrichissement des connaissances qu'entraîne tout naturellement le maniement d'une langue étrangère, le français en l'occurrence.

(1) C.L.A.P., 103, rue Réaumur, Paris-2^e.

Deux millions ...

Niveau d'alphabétisation

Le caractère nuancé de la notion d'analphabète et l'absence totale de statistiques font qu'on est obligé de se livrer à des estimations plus ou moins sûres. D'après le Ministère de l'Intérieur 3,4 millions d'étrangers vivaient en France en 1970 (1), parmi lesquels 2,7 millions sont âgés de plus de 16 ans (2).

Le vrai classement

La distinction essentielle est à faire entre les « francophones » et les « non-francophones », c'est-à-dire entre :

a) Ceux (Maghrébins, quelques Africains, auxquels il faudrait ajouter certains originaires des départements et territoires d'outre-mer) qui comprennent et parlent au moins un peu le français ; et :

b) Ceux (Turcs, Yougoslaves, Portugais, certains Maghrébins, bon nombre d'Espagnols...) qui ne comprennent pas notre langue, auxquels il faut ajouter :

c) Les « assimilés » (la majorité des Polonais et des Italiens, un certain nombre d'Espagnols...) qui comprennent, parlent, lisent et écrivent (plus ou moins bien) le français.

Les étrangers du premier groupe sont en majorité analphabètes (3) au sens qu'ils ne savent ni lire ni écrire ; les étrangers du second groupe, eux, sont souvent déjà scolarisés dans leur langue, de manière plus ou moins approfondie. Bien entendu, il existe toutes sortes de nuances.

Quelques chiffres

Une estimation modeste du nombre des étrangers analphabètes donne au moins 750 000. Ce chiffre ne tient compte ni des originaires des D.O.M. et T.O.M., ni des Gitans, ni, bien sûr, des Français « métropolitains » analphabètes qui sont en nombre important comme le montrent les rapports des autorités militaires sur l'incorporation des appelés. Au total, il y a, sans aucun doute, en France, plus d'un million d'analphabètes.

Encore, ce chiffre est-il trompeur, car une personne alphabétisée en arabe par exemple se trouve parfaitement incapable de lire le nom d'une station de métro, ou l'écriteau « Danger de mort » : du point de vue pratique, elle est souvent

dans la même situation qu'un analphabète. Le nombre des adultes étrangers alphabétisés dans leur langue, mais ayant un besoin impérieux d'apprendre le français, ne serait-ce que pour pouvoir lire les consignes de sécurité ou remplir correctement un imprimé simple, peut être estimé, lui aussi, à un bon million (4).

En fin de compte, il y a plus de 2 millions de personnes (certains disent 3) qui devraient bénéficier de manière absolue de « cours du soir ». Les plus déshérités d'entre eux sont ceux qui sont à la fois non-francophones et analphabètes. Certains immigrés (Africains surtout), absolument étrangers à toute vie urbaine, sont même incapables de lire un dessin et tout code leur est incompréhensible.

Qualification professionnelle

La qualification professionnelle des travailleurs immigrés est un peu meilleure dans la région parisienne qu'en province. Le tableau suivant de l'Office National d'Immigration (O.N.I.) donne la qualification des étrangers entrés en France en 1970 :

Manœuvres	42,3 %	73,4 %
Ouvriers spécialisés	31,1 %	-
Ouvriers qualifiés	25 %	-
Techniciens, cadres	1,6 %	-

Mais ces chiffres ne tiennent compte que des 174 000 travailleurs introduits par l'O.N.I. et des « clandestins » réguliers. Les autres, dont il est raisonnable

Photo Elie Kagan



Les plus bas salaires.

de penser qu'ils ont les emplois les moins qualifiés, ne sont pas comptés. En général, on estime que les travailleurs non qualifiés représentent au moins 80 % de la main-d'œuvre étrangère.

(1) Hommes et Migrations, document n° 808 (1-6-1971).

(2) Estimations faites au moyen du document précédent et des numéros 113 et 116 des Etudes d'Hommes et Migrations.

(3) Il est juste de dire que dans les D.O.M., la scolarisation est à peu près générale, bien que ses effets demeurent, très souvent, insuffisants (Voir Droit et Liberté, septembre 1970 : « A la recherche des Antilles »).

(4) Les chiffres qui précèdent sont des estimations faites à partir des documents d'Hommes et Migrations.

Qui alphabétise ?

LES chiffres précédents montrent l'ampleur du problème et la diversité des gens à alphabétiser. Suivant le pays d'origine, l'âge, le sexe, les conditions de vie du migrant, les choses seront très différentes. Mais la variété ne vient pas que des « alphabétisés ». L'alphabétisation elle-même ne résulte pas d'une organisation centralisée, ni même coordonnée. Elle est dispensée par des voies fort diverses.

Position du patronat

Voyons, d'abord, sous quel angle l'alphabétisation est vue de ce côté.

● « Tout d'abord, bon nombre d'entreprises considèrent qu'il n'est pas dans leur intérêt de donner aux travailleurs étrangers une formation qui contribuerait à les enlever à des postes peu qualifiés pour lesquels leur immigration est jugée nécessaire. D'autres estiment suffisante

la « formation sur le tas » dont bénéficie peu ou prou tout travailleur d'usine, si peu instruit soit-il. »

● « L'employeur a pour fonction première de gagner de l'argent. Il forme pour ses propres besoins et de ce point de vue, il doit considérer le travailleur étranger comme il le fait des travailleurs nationaux... Les étrangers ne doivent pas considérer qu'ils ont un droit à une formation quel que soit leur niveau de connaissances, c'est d'opportunité de formation, pas de droit qu'il convient de parler. »

Ces citations sont extraites du rapport final intitulé « Les travailleurs émigrés retournant dans leurs pays », du séminaire patronal international tenu à Athènes du 18 au 21 octobre 1966, sous l'égide de l'O.C.D.E. (1). Evidemment, ces propos tenus dans une réunion restreinte ne sont généralement pas diffusés dans le grand public ; il convient pourtant de les conserver à l'esprit lorsqu'on essaie de dresser le bilan des réalisations dans le domaine de l'alphabétisation. Pour être juste, il faut dire que les citations précédentes sont des constatations faites par les patrons et non des conseils donnés par eux. On trouve d'ailleurs dans le même rapport une série de « mesures préconisées » qu'on pourrait croire extraites d'un catalogue de revendications syndicales ; toutefois, une page plus loin, l'auteur, étudiant les « conditions d'efficacité » de ces mesures, précise que « leur coût est élevé » et que « leur application se heurte à l'antagonisme des intérêts des pays, des entrepreneurs et des intéressés eux-mêmes » (2). Des conclusions analogues pourraient être tirées d'une table ronde de banquiers, d'économistes et de financiers sur l'alphabétisation (réunie par l'U.N.E.S.C.O. du 11 au 13 février 1969), ou après des « recommandations » excellentes, la principale méthode préconisée est d'exempter de certains impôts les employeurs qui organiseraient des cours d'alphabétisation (3).

Réalisations pratiques

De la loi du 9 juillet 1970 sur la formation professionnelle, on devrait comprendre que les immigrés ont droit à une formation de base, mais le texte est suffisamment flou pour que chacun puisse avoir son interprétation personnelle. D'autre part, les entreprises doivent donner aux ressortissants de la C.E.E. (Communauté économique européenne) une initiation à la langue française ; mais les cours, quand ils sont faits, sont plus que sommaires. En fin

de compte le cadre légal est à peu près inexistant.

En pratique, deux cas peuvent se présenter :

a) Le cours est contrôlé par la Direction

Il arrive que l'organisation de cours apparaisse à l'employeur comme une nécessité urgente. Par exemple, les immigrés d'une usine ne peuvent lire les consignes de sécurité ou parlent très mal le français : ils se blessent très souvent, alors l'inspecteur du travail proteste et (surtout) les arrêts de la chaîne ou les ennuis divers sont très fréquents. Dans de telles circonstances, la direction prend parfois le taureau par les cornes : chez Berliet, par exemple, l'entreprise a organisé des cours payés pendant 15 jours, à plein temps. De telles expériences sont pourtant rares.

Autre réalisation : dans certains cas, il y a des séances d'alphabétisation au rythme de quelques heures par semaine, et le plus souvent en dehors des heures de travail (les ouvriers bénéficient quelquefois de dérogations d'un quart d'heure pour se rendre au cours), les moniteurs sont payés, les élèves ne le sont pas.



Comprendre la feuille de paie.

b) Le cours est contrôlé par le Comité d'entreprise

La gestion de ce cours, dans la plupart des cas, revient à une commission « Immigrés » ou « Alphabétisation », en liaison avec la commission « Formation » du C.E. (4). Tel est le cas de cours donnés à la FNAC et dans une des usines de Thomson C.S.F., où le patronat de ces entreprises finance l'enseignement en partie ou en totalité.

(1) Auteurs respectifs : J.-C. Reverdy : rapport final, p. 25 ; P.-J. Casey, Rolf Weber : suppléments au rapport final.

(2) P. 73-75.

(3) Rapport final.

(4) On ne parle pas ici du cas où ce sont les syndicats qui font tout le travail et où la direction se montre très peu coopérante.

Les pouvoirs publics

Nombreux sont ceux qui estiment que l'alphabétisation est du ressort des Pouvoirs publics. La position de ceux-ci est donc particulièrement importante.

La position gouvernementale

Le gouvernement français a approuvé la recommandation du Congrès mondial des ministres de l'Education nationale réunis par l'UNESCO invitant notamment les employeurs à favoriser des cours d'alphabétisation pendant le travail, sans perte de salaire. Il a signé de nombreuses autres résolutions en faveur de l'alphabétisation et de la promotion des immigrés (1).

Ces prises de position se reflètent-elles dans la réalité ? Si on consulte les options du VI^e Plan, on remarque que la place consacrée aux immigrés est minime. Le chapitre « Education » est muet sur la scolarisation des enfants étrangers (2) ; ailleurs, cependant, deux phrases ont rapport à l'alphabétisation :

« Des actions spécifiques visant à la valorisation de l'apport des travailleurs étrangers dans le développement industriel et à leur meilleure intégration dans la société française. Ces actions menées en liaison avec les services chargés de l'emploi et de l'accueil des étrangers comporteront une part importante de formation générale et, le cas échéant, d'alphabétisation. »

« Il convient enfin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'établir définitivement dans leur pays d'accueil. A cet égard l'action doit s'exercer essentiellement dans le domaine de l'éducation. L'alphabétisation des adultes sera développée » (3). Dans ces deux textes, il faut constater qu'aucun engagement n'est pris.

Les lois

La loi du 9 juillet 1970 sur la formation professionnelle, et quelques autres textes laissent le champ libre à toutes les interprétations. Pourtant des propositions de lois assez précises, concernant l'alphabétisation des étrangers, ont été déposées au Parlement en été 1968 ; l'une émanait du groupe communiste, l'autre plus restrictive de M. Halbout, député du groupe P.D.M. : aucune des deux n'a été rapportée ni inscrite à l'ordre du jour (dont le gouvernement est maître) (4).



Savoir lire le danger.

Les réalisations

La part du F.A.S. (Fonds d'Action Sociale) consacrée à l'action éducative et à la formation est la seule source de financement publique de l'alphabétisation et de ce qui s'y rattache. Elle a été en 1970 de 26,2 millions de francs ; encore faut-il constater que le F.A.S. prélève sur ces fonds des sommes importantes pour l'éducation des jeunes d'âge scolaire, alors que de telles charges devraient revenir à l'Education nationale. Or, deux millions au moins d'étrangers de plus de 16 ans auraient un besoin impérieux de cours d'alphabétisation, soit qu'ils ne sachent ni lire ni écrire, soit qu'ils ne connaissent pas le français.

Le F.A.S.

LES travailleurs immigrés paient les mêmes cotisations que les travailleurs « nationaux » à la Sécurité sociale, mais leurs droits « sociaux » et ceux de leurs familles sont réduits dans tous les domaines (allocation de maternité, carte nationale de priorité des mères de famille, titres de réduction dans les transports, bourses d'études, remboursement des soins de santé, allocations familiales, retraites...).

La Commission Emploi du VI^e Plan estime, elle-même, à 600 millions (actuels) les sommes que les immigrés ne perçoivent pas en prestations de Sécurité sociale du fait des discriminations dont ils sont victimes, et à 350 millions le manque à gagner sur les allocations familiales par les 150 000 familles non installées en France. Ces derniers mots obscurs s'expliquent de la manière suivante : il existe un principe intitulé « principe de territorialité » qui stipule que, normalement, les allocations familiales ne sont pas versées aux étrangers quand la famille ne réside pas en France.

Ce principe est valable, à la lettre, pour les allocations de salaire unique, mais pour les autres allocations, la France a passé avec certains pays des accords bilatéraux qui atténuent cette discrimination scandaleuse ; toutefois, ces allocations ne sont versées que quelques années (le nombre étant variable selon les pays) et les discriminations sont encore très grandes comme le montre le tableau ci-après des sommes en francs versées aux familles suivant le pays de résidence de celles-ci (1).

Le gouvernement a mauvaise conscience (?). Pour soulager celle-ci (et aussi parce que les syndicats l'y ont poussé), il distribue donc une petite part (81,55 millions en 1970) de l'argent que les immigrés n'ont pas touché au titre des allocations familiales, à un organisme, le Fonds d'action sociale (F.A.S.), créé il y a dix ans et chargé de l'action sociale en faveur des immigrés.

Le FAS reçoit en outre des fonds divers, venant principalement de pénalités infligées à des employeurs non en règle. Ses recettes totales (en augmentation) étaient en 1970 de 118,72 millions (à peine le prix d'un bombardier...). On voit donc que les ressources du FAS proviennent pour la plus grande partie (68,7%) de l'argent des immigrés eux-mêmes. Pourtant ni ceux-ci, ni les syndicats n'ont de droit de regard sur la gestion de l'organisme.

De source officielle, en 1970, 32 000 hommes et 5 000 femmes ont bénéficié de cours d'alphabétisation ; de 8 à 9 000 travailleurs ont bénéficié d'une préformation ou d'une formation professionnelle, il y a eu en outre des cours

(1) Assemblée générale de l'O.N.U., 8-12-1965 ; Convention n° 97 de l'Organisation internationale du travail ; Règlement n° 1612/68 de la C.E.E. (Conseil du 15-10-1968).

(2) Aussi bien dans la brochure « Actions prioritaires » que dans celle « Programmes d'actions détaillées » (C1, pp. 157-165) du « projet soumis par le gouvernement au Conseil économique et social ».

(3) Programmes d'actions détaillées : A4 (Formation professionnelle), p. 34, C10 (Action sociale), pp. 216-17 (souligné par nous).

(4) Ces propositions de lois, n° 290 et 319 se trouvent à l'annexe du procès-verbal du 3-10-1968.

PAYS	NOMBRE D'ENFANTS		
	2	5	10
France	85	499	1 138
Départements d'Outre-Mer	68	245	330
Espagne	76	262	550
Italie	85	254	508
Portugal	39	97	193
Yougoslavie	73	181	346
Maroc	78	156	156
Algérie, Tunisie	68	135	135 *
Mauritanie, Sénégal	50	100	100 *
Madagascar	50	100	100 *
Mali	25	50	50 *
Autres (sauf Marché commun) : ex. : Turquie	0	0	0

(1) Circulaire n° 1 (9-3-1971) du Centre de Sécurité sociale des Travailleurs migrants, 11, rue de la Tour-des-Dames (les chiffres ont été convertis et arrondis au franc supérieur, il n'a pas été tenu compte des majorations pour enfants de plus de 10 ans ou de plus de 15 ans, valables seulement en France et dans quelques pays ; en outre, des accords sont en vue pour améliorer la situation des Portugais). On remarquera que les DOM qui, officiellement, sont considérés comme des départements français à part entière ont un statut spécial. En outre, pour être juste, il faut préciser qu'un Français, dont la famille réside en France, mais qui travaille à l'étranger subit les mêmes discriminations ; mais la France n'étant pas un pays d'émigration, le phénomène reste très limité. Pour les pays marqués d'un *, il s'agit de sommes forfaitaires versées au pays par la France, et c'est le pays qui donne lui-même les allocations familiales, à ses propres taux.

pour 12 500 adolescents (5). De tels chiffres sont d'ailleurs trompeurs : par exemple, pour les cours d'alphabétisation, il s'agit des inscrits, les assidus étant beaucoup moins nombreux ; en outre les cours sont, en majorité, assurés par des bénévoles et il est difficile de mettre leur action au compte des Pouvoirs publics.

Une carence scandaleuse

En fait l'Etat n'organise aucun cours, il subventionne, par l'intermédiaire du F.A.S., un organisme privé l'« Amicale pour l'enseignement des étrangers » (6) (qui paie des instituteurs ou d'autres personnes agréées par un inspecteur) et des associations de bénévoles. L'« Amicale » a reçu 7,7 millions de francs en 1970 et a touché au plus 15 000 personnes.

Actuellement, le F.A.S. a tendance à consacrer davantage de crédits à l'action éducative au détriment de la préformation et de la formation professionnelle : seulement quelques milliers de travailleurs étrangers, par an, peuvent suivre (difficilement) les stages du 1^{er} degré de la F.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes).

Une telle carence des Pouvoirs publics est d'autant plus scandaleuse que la plupart des travailleurs étrangers sont venus en France « prêts à produire », que leur enfance et leur formation éventuelle n'ont rien coûté à la France, et que la proportion d'étrangers actifs est plus grande que la proportion de nationaux actifs.

(5) Ce dernier chiffre est de 1967.

(6) 32, rue de Penthièvre, Paris (8^e), 225-31-24

Les syndicats

LE Monde écrit, dans un article sur l'alphabétisation que « les syndicats ne sont pas toujours très combatifs sur ce terrain » (1). D'autres publications n'hésitent pas à mettre les « responsabilités syndicales et patronales » sur le même plan. Ces accusations sont graves, il faut donc creuser le sujet et examiner les positions et les actions des syndicats ouvriers et enseignants :

La C.G.T.

La C.G.T. a élaboré un projet de loi sur « la formation et le perfectionnement continu des travailleurs », elle a aussi



Les travaux les plus pénibles.

remis au Premier ministre, le 21 mai 1970, par l'intermédiaire d'une délégation, un Mémoire intitulé : « Pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés », dans lequel les questions d'alphabétisation et de formation professionnelle tiennent une bonne place : il y est demandé en particulier, conformément aux recommandations de l'UNESCO, la création d'un Comité national pour l'alphabétisation, des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour les travailleurs immigrés pendant le temps de travail et sans perte de salaire, l'égalité dans tous les domaines entre Français et immigrés (adultes ou d'âge scolaire) et les réalisations pratiques permettant de rendre cette égalité effective ; en particulier la C.G.T. dit : « Les travailleurs immigrés devront recevoir avant leur départ des pays d'origine, une préformation professionnelle adaptée à leur nouvelle condition [...] et des cours d'initiation à la langue française. » En outre, des revendications concrètes sont formulées pour les femmes (« cours d'alphabétisation et de français, formation ménagère et sanitaire... ») et les enfants (avec en outre un enseignement gratuit de la langue d'origine, « par les soins de l'Education nationale aux enfants des immigrés et aux jeunes immigrés qui le désirent ») ; la C.G.T. précise en outre comment ces

actions devraient être financées et assure qu'elle entend « développer une intense campagne en direction du gouvernement et du patronat pour que les engagements pris par eux soient respectés et qu'ils consacrent des moyens suffisants pour l'alphabétisation des immigrés en France ». Elle a en outre, participé à une conférence organisée à Nicosie, en mai 1969, par la Fédération syndicale mondiale en collaboration avec l'UNESCO.

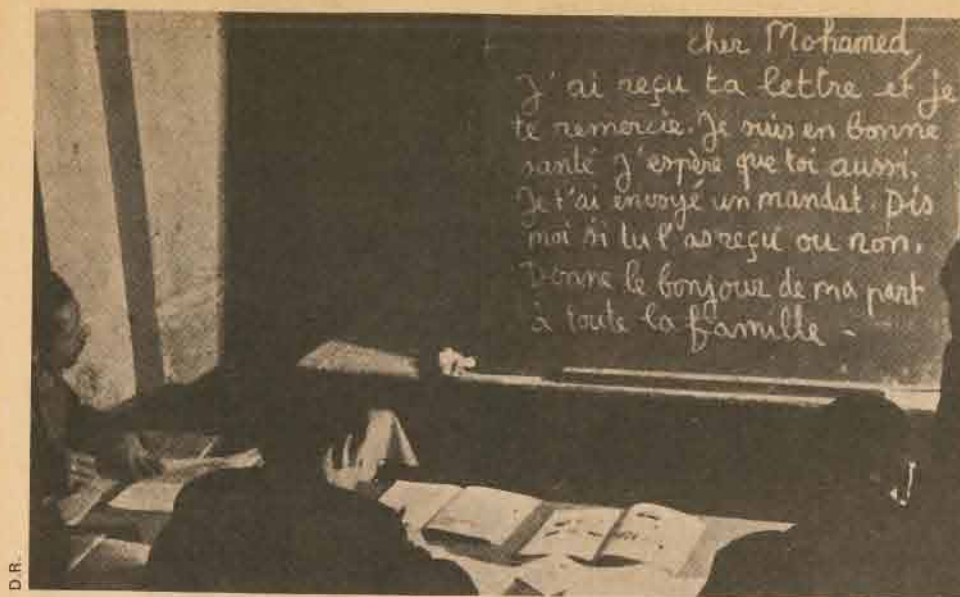
Concrètement, elle agit, avec les autres organisations syndicales, face au patronat en demandant l'octroi aux moniteurs d'alphabétisation et aux travailleurs étrangers, d'heures payées sur le temps de travail et de locaux adaptés pour des cours d'alphabétisation.

Dans d'assez nombreuses entreprises, le « C.E. » (comité d'entreprise ou d'établissement) ou les syndicats, en particulier la C.G.T., ont monté des cours, en général bénévoles, arrachant un quart d'heure par ci par là sur le temps de travail. La C.G.T. considère que ce sont des cours pilotes, constituant « l'orientation juste et à réclamer aux directions des entreprises pour qu'elles mettent à la disposition des C.E. leurs énormes moyens » pour l'alphabétisation (1). La centrale syndicale précise qu'elle « n'a pas la prétention de liquider l'analphabétisme en France, car ce n'est pas son rôle et elle n'en a pas les moyens » (2).

La C.F.D.T.

Pour la C.F.D.T., « l'alphabétisation des travailleurs immigrés a besoin de perspectives et de moyens ; actuellement elle reste une affaire privée, alors qu'elle devrait devenir une affaire publique [...] Il est donc urgent de définir une action d'envergure, dans ce domaine. La C.F.D.T. réclame aussi la mise en œuvre d'un programme spécifique pour permettre la multiplication des centres de préformation [...] et l'accroissement rapide du nombre de travailleurs immigrés dans les centres de formation professionnelle » (3).

Comme la C.G.T., la C.F.D.T. estime donc que le but à rechercher est, non la multiplication des cours bénévoles, mais la prise en charge de la question par l'Etat, ceci n'excluant pas, bien entendu, l'existence d'une alphabétisation bénévole pouvant servir de modèle à ce qui devrait être fait. La C.F.D.T. n'organise pas de cours elle-même, mais une association amie (composée en très grande partie de militants de la C.F.D.T.) : le G.E.R.M.A.E. (4) s'occupe spécialement de cette question ; plusieurs centres existent à Paris et dans la banlieue ; presque tous les « élèves »



Voyage sans retour ?

et de nombreux moniteurs sont Algériens, en fait les élèves et les moniteurs participent à l'animation de l'association.

Le G.E.R.M.A.E. donne sa conception de l'alphabétisation engagée qu'il préconise : « En se limitant à un apprentissage technique de la lecture, sans développer l'expression parlée, la réflexion, le jugement et le sens de la solidarité, dans le monde du travail, le G.E.R.M.A.E. n'atteindrait pas le but qu'il s'est fixé. »

« Mais il ne doit absolument pas dépasser ces limites qui sont d'ailleurs basées sur le plus strict respect des élèves. » (5).

F.O.

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont, sur l'alphabétisation, des idées et des actions très voisines ; il n'en est pas de même de F.O. qui, tout en reconnaissant que le problème existe, estime ne pas avoir à prendre position sur ce sujet qui relève, d'après elle, des organisations, béné-

voles ou non, qui s'occupent d'alphabétisation. F.O. les assure de sa sympathie (6).

Syndicats enseignants

Pour tous les syndicats de la Fédération de l'Education nationale, tout individu (Français ou étranger) doit pouvoir accéder à l'éducation permanente, cette tâche, quel que soit le degré d'intervention, étant un devoir d'Etat. En outre le S.N.I. (Syndicat national des instituteurs), par exemple, incite ses adhérents à participer à des cours pour étrangers rétribués par l'Amicale pour l'enseignement des étrangers.

Enfin, des militants de tous les syndicats ouvriers, enseignants ou étudiants participent à titre personnel à des cours d'alphabétisation un peu partout en France.

Le bénévolat

Les cours dont on a parlé plus haut (cours en entreprise, ou organisés par l'Amicale) sont très minoritaires : les trois quarts de l'alphabétisation sont le fait de bénévoles.

Qui sont-ils ? « Seuls les gauchistes et les chrétiens » écrit Le Nouvel Observateur en sous-titre d'un de ses articles. Ce n'est guère exact ; tous ceux qui ont alphabétisé savent que les moniteurs sont des gens de tous âges, de toutes professions, de toutes nationalités et de

toutes tendances. L'hebdomadaire cité a d'ailleurs eu la correction de publier une protestation intéressante d'Alain Gausset :

« [...] Depuis quinze ans que j'alphabétise, j'ai rencontré dans de nombreuses associations (Service civil international, M.R.A.P., Cimade, associations de solidarité avec les émigrés, etc.) des moniteurs de tout bord : des chrétiens, certes, depuis longtemps, et des gauchistes plus récemment et, bien sûr, des chrétiens gauchistes ; mais aussi des athées non-gauchistes comme moi-même, des juifs, sans parler des musulmans. Des moins de quinze ans et des plus de quatre-vingts ans, et, parfois, dans un même cours, un amiral un tant soit peu parternaliste et un objecteur de conscience anarchisant. » (1).

Certains viennent pour faire leur « B.A. », d'autres pour voir, ou pour faire une étude sociologique, d'autres pour se faire des copains ou pour rigoler, d'autres encore pour faire de la propagande ; quelques-uns ne savent pas pourquoi ils viennent, quelques autres alphabétisent parce que c'est conforme à leurs opinions philosophiques, politiques ou religieuses, ou parce qu'on le leur a demandé ; nombreux, enfin, sont ceux qui viennent un peu pour toutes ces raisons à la fois.

Les moniteurs bénévoles alphabétisent soit en dehors de toute association, en formant des « cours sauvages », soit regroupés au sein de divers organismes subventionnés ou non par le F.A.S. (2). Ces organismes s'occupent parfois des immigrés à d'autres titres (pour l'accueil, le logement...) et certains, principalement ceux qui sont subventionnés, disposent de quelques permanents chargés en général d'un travail de coordination. A noter qu'une quarantaine de ces associations sont fédérées au C.L.A.P., qui s'attache à regrouper leurs efforts, en organisant des journées de formation pour les moniteurs, en centralisant tous les renseignements et toute la documentation utiles. Dans certaines associations, les bénévoles sont encadrés par un ou plusieurs enseignants de l'Amicale. Quelques cours, enfin, parviennent à obtenir çà et là de maigres subventions ou quelques facilités de la part des collectivités locales, de groupement religieux, du Secours populaire..., mais tout cela ne peut aller très loin.

(1) 29 mars 1971, p. 66 et 12 avril 1971 : Courrier des lecteurs.

(2) Le G.E.R.M.A.E. a réussi à obtenir une faible subvention du F.A.S. (30 000 F par an) après de nombreuses années de lutte ; la C.G.T. n'en a pas encore. Par contre, les associations « charitables » ont beaucoup moins de mal à se faire subventionner.

Conclusion

Même dans les cours « qui marchent », les difficultés ne manquent pas. Pourquoi ? L'indifférence des Pouvoirs publics qui n'apportent qu'une aide dérisoire, est une première raison. Mais il y en a bien d'autres : les moniteurs manquent en général d'expérience, leur formation est souvent trop scolaire, ils ne savent pas non plus très bien quel but donner à un cours. Mais surtout, dans la plupart des cas, c'est leur ignorance de la vie ouvrière et du pays d'origine des migrants qui est la principale cause d'échec.

Dans les ratés, il ne faut pas oublier d'autres raisons encore plus évidentes liées aux migrants : la fatigue, les conditions de logement, les changements de travail ou de domicile, les horaires surchargés ou variables, pour les travailleurs, les tâches ménagères ou certaines coutumes, pour les femmes... La liste pourrait s'allonger. Comment y remédier ? Il n'est pas question ici d'imposer tel ou tel point de vue. Toutefois un certain nombre d'idées se dégagent :

— Il est fondamental d'abord que les migrants participent eux-mêmes à l'organisation du cours et aux autres activités.

— Il est également important de prendre comme point de départ la vie du migrant. Dans le cas de l'alphabétisation de travailleurs immigrés, le moniteur devrait savoir le plus précisément possible ce que sont une feuille de paie, la Sécurité sociale, la législation du travail, le syndicalisme... (1), le responsable du cours pourrait organiser périodiquement des réunions avec des militants syndicaux du quartier ou de la localité.

— Un autre point généralement reconnu comme fondamental est la priorité à donner à la langue orale, même argotique, et à la correction phonétique. De même, il est évident que le travailleur immigré qui risque sur un chantier de recevoir une brique sur la tête, entendra les Français lui dire non pas : « Veuillez, Monsieur, avoir l'amabilité de vous translater de quelques mètres sur la gauche », mais « Barr'toi d'là ». S'il ne comprend que le français académique, il recevra la brique sur la tête. En outre l'expérience courante montre qu'on apprend une langue en la pratiquant et non en récitant des verbes. Enfin, il importe de penser que le migrant, vivant en France, devrait en apprendre bien plus en dehors du cours que pendant le cours ; par suite, le cours doit surtout lui permettre d'« apprendre à apprendre » (à lire les affiches, les journaux, les tracts, à parler et à avoir envie de lire ou de parler)...



Photo Elie Kagan

Un palliatif.

Les limites du bénévolat

Tout ce qui précède prouve à l'évidence que le bénévolat même « encadré » ne sera jamais qu'une goutte d'eau dans la mer. En particulier, il est bien certain que, sauf cas exceptionnels, ce ne sont pas des bénévoles qui peuvent efficacement préparer les immigrés à des examens sérieux, tels que l'entrée en F.P.A. ; les chiffres sont là pour le prouver.

L'alphabétisation bénévole apparaît bien comme un palliatif dont il faut voir les limites ; elle doit être alors accompagnée d'une action directe envers les Pouvoirs publics pour que ceux-ci prennent en charge la plus grande partie de l'alphabétisation, obligeant les entreprises à faire leur devoir et débloquent les crédits suffisants. Certaines associations spécialisées dans l'alphabétisation estiment qu'elles ont seulement à s'occuper des questions techniques, et tout en constatant la nécessité d'une action politique, elles croient que celle-ci doit être menée en dehors de l'association. D'autres pensent au contraire qu'alphabétisation et action revendicative sont indissociables et sont toutes deux du ressort de l'association. D'autres encore ne semblent pas convaincues de la nécessité d'agir efficacement à l'égard des autorités et du patronat pour que l'éducation permanente soit un droit et non une charité.

Nombreuses sont les questions qui restent ouvertes. Citons-en une : si le gouvernement respectait les résolutions ou accords qu'il a signés et faisait

son devoir en matière d'alphabétisation, serait-ce suffisant ? Certains estiment que des cours bénévoles engendrent une certaine compréhension, une certaine atmosphère entre Français et migrants que ne pourraient avoir des cours officiels. Nous ne prendrons pas position sur ce sujet.

Critiques sur ce dossier

Elle ne devraient pas manquer et elles seront de toute façon les bienvenues. Faute de place, de nombreux points intéressants n'ont pu être traités : l'alphabétisation des tziganes, les cours dans les hôpitaux, en prison... ; le côté technique a été escamoté (était-ce notre rôle ? Le C.L.A.P., par exemple, est bien mieux qualifié pour cela, et nous vous renvoyons à lui).

Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir parlé davantage de ce qui ne se fait pas que de ce qui se fait ? Les chiffres sont là : au moins 2 millions d'étrangers qui ont besoin de cours, quelques dizaines de milliers qui en bénéficient ! Autre grief : n'aurait-il pas mieux valu se placer constamment du point de vue du migrant et non survoler les choses ? Le débat est ouvert, nous attendons vos réponses.

Pierre CREPEL

(1) La lecture du Guide Juridique de Poche de la Vie Ouvrière (6 F), 33, rue Bourret, Paris (19^e), tél. : 205-79-59, est fort utile à ce sujet.

théâtre

28 jeunes chantent l'espoir

ILS sont vingt-huit réunis par la grâce d'un auteur, d'un compositeur, d'un directeur de théâtre, vingt-huit jeunes, garçons et filles, de dix-sept pays différents, Français, Espagnols, Japonais, Américains, Russes, Vietnamien, Israéliens, Marocains, Porto-Ricains, etc..., de tous les horizons, du ghetto de Harlem aux rues de Marseille. Ils ont seize ans, toute l'ardeur, tout l'enthousiasme de la jeunesse. Ils sont les interprètes de la première « Musical Comedy » française : « Double V », écrite par François Dusolier, mise en musique par Jean-Jacques Debout : c'est sur cet événement artistique que le Châtelet fermé depuis le 18 avril, ouvre ses portes le 9 novembre, sous la direction de Michel Roux.

François Dusolier, Jean-Jacques Debout, Michel Roux, ou le triangle de la victoire. Il a fallu qu'ils se trouvent pour que « Double V » naisse, et pour que le Châtelet, changeant complètement d'orientation, espère drainer un nouveau public grâce à ce spectacle.

Show, comédie musicale, opéra dans un Châtelet rénové, transformé en chambre acoustique, sur un plateau géant translucide, dans une ambiance lumineuse. « Double V » avec V comme victoire, V comme signe de fraternité et d'espoir, est la première œuvre de l'ère spatiale.

« Le 21 juillet 1969, à 3 H 56' 20", l'Américain Neil Armstrong pose le pied sur la Lune. A ce moment précis, l'histoire de l'humanité va changer. C'était la fin d'un monde », dit François Dusolier que nous avons dû arracher à une répétition animée — ô combien — par Jean-Jacques Debout chantant à tue-tête, et à laquelle assistait Daniel Hechter — c'est lui qui réalise les costumes — « La fin d'un monde et le commencement d'un autre, un monde qui appartiendra aux enfants. Ils vont, eux, vivre une aventure qui nous est interdite ».



Photo Elie Kagan

Jean-Jacques Debout au piano : « Je suis heureux !... »

DROIT ET LIBERTE — N° 307 — NOVEMBRE 1971



Photo Elie Kagan

à jamais. La conquête de l'espace, c'est un grand courant d'air venu à notre insu qui balaie tous les fondements de notre vie. L'espace nous apprend l'humilité. C'est une autre vision, un autre destin où les jeunes, mêlés et venant de toutes les races trouveront la sérénité et la paix... »

« Les jeunes que j'ai choisis sont représentatifs de la réalité terrienne. Ils ne sont pas professionnels, pas conditionnés, je leur fais confiance. « Double V » est leur chose. Ils peuvent improviser, changer les dialogues, qui sont en anglais et en français, en fonction de leur origine, de leurs convictions, de leur éducation, de leur caractère... Ils dansent, chantent, se taisent comme ils en ont envie. Le voyage de l'espace a commencé dans leur cœur, dans leur tête. Ils sont partis pour agrandir leur horizon. L'espace s'ouvre à eux. Ils trouveront la sérénité, la paix symbolique par le V, index et majeur des deux mains tendus à la fin du spectacle ».

Ecrivain, photographe, aventurier, pilote d'essai, journaliste, producteur — de « Hair » —, François Dusolier avait besoin d'un compositeur jeune, ouvert, disponible. Il a choisi Jean-Jacques Debout qui, enthousiasmé par le sujet, s'est mis au travail dans une maison de l'île de Ré.

« J'ai voulu composer un petit opéra sans prétention, dit-il, mais très lyrique, très pur. Une messe d'espoir des enfants qui disent adieu au vieux monde ».

Jeunesse, espoir, paix : les symboles sont beaux. Voguent longtemps — deux ans sont prévus — les « Double V » dans leur vaisseau du Châtelet !

Marguerite KAGAN



Photo Elie Kagan

De droite à gauche : F. Dusolier, le chorégraphe Steve Curry, J.-J. Debout, D. Hechter.

« Libérez Angela tout de suite »

ON entre. On place tout autour de nous des grilles et nous voilà dans les prisons américaines. Jackson nous parle. On nous demandera aussi de mettre des masques noirs et blancs et de représenter ainsi des travailleurs noirs et blancs au bureau de chômage.

Ce n'est certes pas un spectacle traditionnel, il n'y a pas véritablement de spectateurs, mais c'est beaucoup mieux, nous participons et ne nous y trompons pas. José Valverde, le réalisateur de ce montage, est à la fois un remarquable homme de théâtre et un militant passionné par la cause des noirs américains.

A cet égard, la pièce nous apprend beaucoup sur les affaires Jackson et Angela Davis. A l'aide de photographies, de chansons, de lectures des lettres de Jackson, d'Angela Davis, nous sont présentés les dossiers « noirs » des Etats-Unis.

Car la Compagnie José Valverde n'a pas « dramatisé » à partir de faits réels plus ou moins isolés, elle a essayé, au contraire de rendre compte totalement d'une réalité qui est dramatique en elle-même, d'y coller le plus possible :

c'est ce qui explique comme me le fait remarquer José Valverde que la pièce est « un canevas ouvert où on incorpore les données nouvelles ».

José Valverde s'est rendu aux obsèques de George Jackson et, à cette occasion, a fait la connaissance de Bobby Seale et d'Erika Juggins.



A la lumière des discussions qu'il a eues avec eux, de ce qu'il a vu, il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur la Justice américaine. Une chanson du spectacle d'ailleurs la dénonce : « Votre notion de justice à la révolte est propice, à chaque jour d'esclavage, je suis moins seul dans ma rage. »

Amorphe d'Ottenburg

Nous sommes dans un royaume, Ottenburg, en proie aux forces du mal incarnées par le roi Hans et son fils, Amorphe, débile sanguinaire.

Toutes les interprétations d'une pièce sont possibles, mais je ne crois pas me tromper en disant que Jean-Claude Grumberg a essayé de traduire, sur le mode imaginaire, une réalité concentrationnaire qui le hante.

La première image du spectacle nous donne l'atmosphère générale : des hommes et des femmes suspendus, tels des araignées ou des primates, s'accrochent, amorphes et en guenilles à des treillis de cordes géants.

Dans un coin, la présence effrayante d'une aigle, emblème d'une puissance dévorante, rapace en équilibre sur une balle : c'est la terre qui est représentée là, sous les griffes despotiques du mal, de l'injustice.

Les images violentes se succèdent, soutenues par un dialogue à la fois

dramatique et comique : Amorphe, le fils débile, ne peut s'exprimer que dans et par le mal. Il tue les vieillards, les infirmes : ce sont des forces improductives, explique le roi pour justifier ces actes, recourant à des arguments qui ne sont pas sans nous rappeler certains souvenirs. Il nous faut une économie saine, dit-il, être un pays sain, une race pure, les vieillards sont tout justes bons à gémir : quant aux enfants, il n'y a pas de place pour eux : les serfs sont là pour produire et non pour se reproduire.

Représentation d'un monde-cauchemar (qui malheureusement existe), langage varié et riche, mise en scène effroyablement adaptée, très bonne interprétation par la Comédie française. Cette pièce est à voir absolument même si ça fait mal (à l'Odéon-Théâtre national jusqu'au 14 novembre).

D.K.

Il s'est rendu compte de la tactique employée par le gouvernement des Etats-Unis pour saper la montée du courant révolutionnaire : « J'ai pu me convaincre que l'une des préoccupations des noirs était de trouver des moyens financiers pour leurs programmes (prise en charge des orphelins de détenus, de militants tués par la police, crèches, dispensaires) car le gouvernement s'efforce de frapper à la caisse les organisations démocratiques, de faire ponction sur leurs finances en les accablant d'amendes et de procès. »

Une partie du bénéfice de la pièce doit ainsi servir au soutien de ces mouvements.

Telle autre chanson insiste sur le chômage croissant en particulier pour les noirs, telle autre ironise sur le « bon cow-boy » américain qui tue les Vietnamiens.

Quelle a été la réaction du public français ?

« C'est un public divers que nous avons eu, explique José Valverde, aussi bien de théâtre (mais plus parisien que d'habitude) que militant (nous avons constaté une assez forte assistance noire). Il y a des gens qui sont venus pour critiquer, nous reprochant de sous-estimer le rôle d'Eldridge Cleaver. Dans l'ensemble, les représentations, très vite, ont été complétées. »

José Valverde m'a aussi parlé de la façon dont il concevait le théâtre et cela sans dogmatisme, avec la simplicité de l'homme, épris de démocratie : « Ce n'est pas la première pièce que je monte sur des problèmes réels, actuels. J'ai déjà monté la « Politique des Restes », d'Arthur Adamov. « Othello » dans une perspective anti-raciste... En 1966 et 68, nous avons aussi fait des recherches théâtrales à partir du problème du Vietnam, des atteintes à la sécurité de l'emploi... »

« Le théâtre est une des formes d'intervention des hommes pour aider à la transformation de la société, il doit, dans ce but, aborder des sujets d'actualité. »

« C'est un des modes d'expression naturel de l'humanité. Le théâtre, selon moi, doit être polémique. »

José Valverde et sa troupe vont partir en province, pour jouer, que dis-je, pour montrer la réalité, partout dans des gymnases, des maisons de jeunes, des usines.

Dominique KRZYWKOWSKI.

cinéma



A gauche : Jean Rouch. Ci-dessus : une scène de Benito Cereno, de Serge Roullet.

Des films contre le racisme

LA rentrée cinématographique présente plusieurs films qui, à des titres divers posent des problèmes se rapportant au racisme et au nazisme. Le pire côtoie parfois le meilleur, dans ces spectacles qui veulent défendre une bonne cause ; mais ne boudez pas le plaisir de voir les quelques films suivants. A des titres divers, ils sont tous excellents.

« La veuve Couderc », avec ces deux merveilleux artistes que sont Simone Signoret et Alain Delon, est enrichi d'arrière-pensées politiques, car cette intrigue de Siméon a comme toile de fond l'année 1934. Pendant ces mois où s'esquisse le Front Populaire, où la France fermente, l'agitation de droite, l'action des « Croix de feu », la chasse aux « métèques » par quelques énergumènes xénophobes et racistes battent leur plein...

Sautons quelques années et voici « Le Sauveur », de Mardore, où, d'emblée, nous sommes plongés dans l'univers de la guerre et de l'occupation. L'horreur glacée du nazisme face à la vie, la beauté et l'amour y sont excellemment dépeints.

Quant au « Voleur de chevaux », d'Abraham Polonsky, c'est l'histoire d'une sorte de « Till l'Espion », juif et polonais, qui rêve de l'Amérique. La vie d'une communauté juive pourtant difficile en 1904 y est retracée avec humour, et c'est par cet aspect que l'œuvre m'a le plus appris...

Dans des genres très différents, mentionnons deux autres films :

— « Le Chemin de Lumière », de Reichenbach où Yehudi Menuhin, génie du violon mais aussi pacifiste convaincu et

généreux « vit », sans cabotage, devant le spectateur, le temps d'un film... Et l'on croit à cet homme fraternel et bon qui s'applique à donner de la joie aux uns, et à diminuer la peine des autres.

— « Le sel de la terre », de Biberman, sorti en 1955, est une des premières œuvres engagées du cinéma américain ; il dépeint les luttes sociales d'ouvriers agricoles contre la société qui les opprime, et contre le racisme qui tend à les diviser. Une bonne reprise.

Mais nous nous attarderons surtout, aujourd'hui sur le dernier film de l'ethnologue-cinéaste Jean Rouch :

— « Petit à Petit » est à voir par tous ceux qui luttent (peu ou prou) contre le racisme, le paternalisme, le néo-colonialisme.

Ce film burlesque et grave dresse le constat d'une crise de civilisation. Deux hommes d'affaires africains essaient, en

vain, d'appliquer au Niger, les mœurs et les coutumes parisiennes.

La découverte de Paris et des Parisiens par Damouré, imitant les ethnologues, est une séquence bien savoureuse !

Derrière ce film provocateur et souvent invraisemblable, volontairement, est posé le problème sérieux et grave des pays fraîchement décolonisés face à leur destin.

Jean Rouch : « L'heure de l'anthropologie partagée »

Jean Rouch s'est d'ailleurs expliqué sur son film ; voici ce qu'il m'a déclaré : « Damouré et Lam, les deux « vedettes » du film, sont mes complices, mes compagnons depuis trente ans. »



Pablo Neruda prix Nobel de littérature

Le jeudi 21 octobre le prix Nobel de littérature a été attribué à Pablo Neruda. Ce choix couronne un grand écrivain, un homme de paix et de progrès, le poète des terres meurtries longtemps par le colonialisme. En honorant celui qui a su chanter son peuple et le besoin de liberté et de bonheur de tous les hommes de ce peuple et du monde entier, le prix Nobel s'est lui-même distingué.

Nous sommes partis avec l'idée d'un documentaire, d'un essai qui irait « plus loin » dans le témoignage sur cette Afrique que je connais depuis trente ans. Mon film se veut drôle car, pour aborder et traiter les problèmes sérieux et vrais, il vaut mieux commencer par en rire. Durant le « première décennie », la coopération s'est avérée être un échec, aucun plan valable de développement n'a été appliqué. Quant aux termes d'**ethnographie** et de **négritude**, ils sont à dénoncer et à supprimer comme des hydres. Ce sont toujours les descendants des pays colonisés qui sont étudiés par les descendants des pays coloniaux, il est temps de changer cela et l'heure de l'anthropologie partagée est arrivée.

« La fin de mon film est un arrêt de la réflexion... »

« Être antiraciste est abominable si l'on ne reconnaît pas la culture de l'autre... J'ai autant appris en Afrique que j'y ai enseigné. En somme, je demande... l'imagination au pouvoir ! Quant à la coopération, la seule bonne, c'est l'amitié, mais il y faut plusieurs années. »

« Il faut tout retrouver ; rien n'est encore perdu, les cultures noires et maghrébines par exemple n'ont pas encore été complètement volées. C'est pourquoi mon prochain film : « **Grand à grand** » ou « **Les testicules du hibou** » (personne ne les a jamais vus !) traitera sérieusement des grands problèmes de la civilisation africaine : la famille, la propriété, l'argent, l'amour, la mort, etc... »

« On a trouvé dans « **Petit à Petit** » des aspects racistes. « Mes » Africains parlent mal le français ? En réalité, la langue de Damouré est admirable, faite de jeux de mots et d'expressions nouvelles et insolites. « Mes » Africains sont d'odieux capitalistes ? Ce dénigrement est volontaire. Pour montrer les contradictions du capitalisme international dans les pays sous-développés, je renverse le genre et montre un ethnologue noir nanti dominant des Européens. Damouré règle par des chèques qu'il ne sait même pas remplir, des achats somptueux ? Par ces achats symboliques, je veux montrer le gâchis incroyable qui règne en Afrique Noire. »...

Ainsi, ce film humoristique qui se veut, selon les termes de Rouch « provocation, jeu et fable aussi », montre en définitive beaucoup de sérieux, par toutes les questions, d'une actualité déchirante, qu'il soulève.

Marie-France SOTTET.

Benito Cereno

Au 18^e siècle des navires faisaient la navette entre les côtes africaines et américaines, les cales emplies d'esclaves noirs.

Des révoltes ont parfois éclaté. C'est une de ces révoltes que nous raconte « **Benito Cereno** », de Serge Roulet d'après la nouvelle d'Herman Melville. L'histoire est inspirée du journal de bord du capitaine Delano, de nationalité américaine.

En février 1799, son bâtiment croise un navire espagnol transportant une cargaison d'esclaves. Ce navire, commandé par Benito Cereno, était en proie à de grandes difficultés. Le navire américain approcha pour lui venir en aide. Une

étrange ambiance y régnait. Les esclaves noirs en étaient devenus les maîtres. Benito Cereno s'enfuit sur le navire américain. Plus tard, le chef de la révolte, Atimbo, sera pendu.

Cet excellent film, remarquablement réalisé, et qui est une histoire réelle, a également sa propre histoire. Il fut présenté au festival de Venise de 1969 où il fit impression. Pendant deux ans il est resté dans les boîtes, sans doute parce qu'il touchait au sujet considéré encore comme « subversif », et en tout cas « non commercial ». Un film à voir, qui aidera dans la lutte contre les négriers des temps modernes.

Jacques DIMET

lu... vu... entendu



■ « Ta vue me dérange, Hotnot » la pièce d'Atthol Fugard sur l'apartheid, créée en janvier dernier par le T.O.P., part en tournée : Yvan Labéjof y conserve son rôle, en face de Pierre Vielhescaze, directeur du T.O.P. qui remplace Robert Rimbaud.

■ Fidèle à une politique culturelle précieuse, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif, que dirige Raymond Gerbal, annonce avec « La grande main de Faragaladom » sa sixième création pour jeune public, démontrant ainsi la nécessité de donner à voir aux enfants des spectacles de qualité et de les traiter avec respect et considération.

■ La firme soviétique « Melodia » sort un nouveau disque de chansons populaires juives exécutées par Samuel Rivkin avec l'accompagnement de S. Rozenberg.

■ La revue « Spiritus » (40, rue Lafontaine, Paris 16^e) a publié dans son numéro 46 une étude approfondie du Père Joseph Vandriss sur les raisons du départ des Pères Blancs du Mozambique.

■ A partir du livre d'Annie Laurant, « L'Age scandaleux », (Éditeurs Français Réunis), et des photos de Pierre Lambert, une exposition-témoignage sur la vieillesse vue par les enfants a eu lieu du 19 octobre au 6 novembre chez Josie Péron, libraire. L'ouvrage d'Annie Laurant, « récit-vérité », réalisé à l'aide du magnétophone comme « Un noir a quitté le fleuve », et de devoirs d'écoliers, met parfaitement en lumière ce que la réalité vécue par les vieillards a de « scandaleux », au sens révoltant.

■ En son dernier numéro « Tous les Hommes sont Frères », ELAN de notre ami Lippens (59-Linselles), plus fraternel que jamais, « mérite non seulement l'attention et l'estime, mais la tendresse », commente notre collaborateur Jean Cussat-Blanc.

Pardonner ?

CETTE plaquette (1) n'est qu'un long cri de protestation douloureuse motivé par l'annonce d'une éventuelle prescription des crimes de guerre. L'un de ces crimes, le génocide perpétré contre les juifs, est sans commune mesure avec les autres. Il est imprescriptible, impardonnable.

D'ailleurs, les Allemands « nous ont-ils jamais demandé pardon ? » Ils sont « un peuple repentant » (p. 45).

Et « en quoi les survivants ont-ils qualité pour pardonner à la place des victimes ? » (p. 51).

Devant une « amnistie morale qui n'est qu'une honteuse amnésie », devant la quiétude des bonnes consciences ou le sommeil des inconsciences, « une seule ressource : se souvenir, se recueillir, ...ressentir, inépuissablement ». Ressentiment qui n'est pas rancune, mais horreur : « horreur des fanatiques qui ont perpétré cette chose, des amorphes qui l'ont acceptée, et des indifférents qui l'ont déjà oubliée » (p. 58).

Mon humble avis, après avoir lu et relu ces pages, c'est qu'un non-juif

n'a pas qualité pour oser porter un jugement sur elles. Bouleversé par l'expression d'une pareille souffrance (« O vous tous qui passez, regardez et voyez, s'il y a une douleur pareille à celle qui pèse sur moi », se lamentait jadis Jérémie), le non-juif est comme les amis de Job : il ne peut que s'asseoir sans rien dire, si ce n'est, comme le prudent Eliphaz de Theman : « Si nous risquons un mot, peut-être en seras-tu affligé ? »

Ce mot, Jacques Madaule l'a pourtant risqué. Sa lettre, loyalement reproduite, me paraît apporter non pas un correctif mais un complément nécessaire, et il semble que l'auteur l'ait reconnu. « Dans sa douleur excessive », dirai-je, en reprenant les mots du poème biblique de Job, VI. Jankélévitch semble étendre la responsabilité du génocide à tout le peuple allemand — et même aux Autrichiens — tout en saluant quelques êtres d'exception « perdus dans la masse vociférante ». C'est sur cette notion de responsabilité collective que Jacques Madaule intervient. Et aussi Pierre Abraham, qui étaye ses observations sur d'autres arguments.

En définitive, je ne suis pas sûr que le titre de cet écrit, en dépit du point d'interrogation qu'il comporte, soit adéquat. Que de questions restent sans réponse : Que signifie très exactement pardonner ? La prescription implique-t-elle le pardon ? Peut-on distinguer pardon et oublier, comme au Mémorial de l'Île de la Cité : « Pardonne, n'oublie pas ? » Et même lorsque VI. Jankélévitch parle du « ressentiment » qui « n'est pas rancune mais horreur », ne peut-on pas dire qu'il satisfait déjà aux exigences de toute conscience droite ? Craint-il qu'on lui réclame (qui, on ?) quelque chose de plus ?

Mon sentiment personnel est que les crimes de guerre restent imprescriptibles. Je rejoins Madaule quand il ajoute que certains — il cite Auschwitz — sont essentiellement impardonnables.

Mais je vais plus loin. Je ne vois pas au nom de quoi, et pour quelque faute que ce soit, bénigne ou effroyable, on pourrait imposer à un homme de « pardonner » à son semblable. Si ce n'est par référence au pardon que Dieu accorde à l'homme : et donc, il y faut la foi à un Dieu qui ne saurait être celui des philosophes et des savants, mais le Dieu vivant d'Abraham, Isaac et

Jacob. Ou alors, par une si grande conviction, quasi-mystique, de la supériorité, de la puissance de percussive, de la victoire finale de l'Amour, que l'on puisse — individuellement sans doute et sans engager quiconque autour de soi — se permettre la folie du pardon. Alors, de quel droit reproche-rai-je à un homme comme Jankélévitch, quand il déclare prendre sur lui la souffrance de millions d'autres hommes exterminés par la haine, de douter de la possibilité du pardon ?

Excès de douleur

Il est possible que le nombre des victimes du drame du Bengale dépasse d'ici quelques semaines le nombre des victimes des camps d'extermination nazis. Certes, les circonstances sont autres. VI. Jankélévitch aurait beau jeu de voir dans ce nouveau drame une confirmation de ce qu'il a écrit : « Ce qui est arrivé (de par l'hitlérisme) est unique dans l'histoire et sans doute ne se reproduira jamais, car il n'en est pas d'autres exemples depuis que le monde est monde » (p. 57).

Mais enfin, il ne faudrait pas que ce triste privilège d'unicité, de supériorité indiscutable dans l'horreur, que nous reconnaissons au génocide nazi, nous donne maintenant le droit de nous tranquilliser devant un génocide qui ne peut être qu'inférieur qualitativement, même s'il devenait supérieur quantitativement. Comme dit VI. Jankélévitch, les Bridois ergotent. Pour les victimes, le résultat est le même !

J'aimerais que M. Vladimir Jankélévitch, ayant relu les pages 52 à 59 de son livre, s'interroge et nous interroge tous avec la même éloquence, la même amertume, le même « excès de douleur » (Job, 2, 13). Car, nous a-t-il dit : « Tout le monde est plus ou moins coupable de non-assistance à un peuple en danger de mort » (p. 54). Et : « l'agonie des déportés sans sépulture et des petits enfants qui ne sont pas revenus durera jusqu'à la fin du monde » (p. 59).

Abbé Jean PIHAN.

(1) Vladimir Jankélévitch : **Pardonner ?** Une plaquette de 104 pages, avec deux lettres de Pierre Abraham et de Jacques Madaule, et les réponses de l'auteur. **Le Pavillon**, Roger Maria, éd. 1971 (5, rue Rollin, Paris-5^e).

L'Union des engagés
volontaires et anciens
combattants juifs
(1939-1945)

donne son

27^e BAL ANNUEL

le samedi 11 décembre
de 22 h à l'aube
dans les salons de

L'HÔTEL HILTON

La soirée sera animée

par Paul FABRE
et son orchestre

Entrée 25 F

Réservez vos places dès à présent
à

L'U.E.V.C.J.

58, rue du Château-d'Eau
Tél. 607-49-26 Paris-X^e
(PRIX DU SOUPER : 80 F)

Diffusion de couture

Real

Créations Arlette Nastat

vager nastat

43, rue d'Aboukir, Paris-2^e. Tél. : 508-88-60

arts

PICASSO notre ami

Quatre-vingt-dix ans : de l'hommage officiel aux manifestations populaires, de l'exposition du Louvre aux galeries du monde entier, des numéros spéciaux de revues aux ouvrages d'art, l'anniversaire de Picasso est un heureux événement pour la foule innombrable de ceux qui l'admirent et qui l'aiment.

Aucun artiste n'a plus que lui, sans doute, exprimé et marqué son temps. Le jaillissement ininterrompu de son œuvre, sans cesse renouvelée, explorant tous les aspects de la vie à travers formes et techniques, témoigne de l'éternelle jeunesse de Picasso. Ce qui fait en outre sa grandeur et sa fascination, c'est qu'elle se situe au cœur même de la réalité contemporaine, de ses conflits, de ses craintes, de ses espoirs. Et que nous y rencontrons dans une authentique et riche multiplicité, non pas l'homme abstrait, mais les hommes : en lutte, en mouvement, douloureux, aimant, aspirant au bonheur, à la paix.

L'art, pour Picasso, est aussi acte. Dans les combats quotidiens, toutes les nobles causes sont siennes. De Guernica à la Colombe



Un dessin de Picasso, exposé à la dernière vente du M.R.A.P.

de la Paix, des héros et martyrs de la Grèce aux Rosenberg, il apporte le soutien vigoureux de son trait, de ses couleurs, à ceux qui souffrent et qui luttent. A chacune des expositions-ventes du M.R.A.P., figure une œuvre de Picasso. **Droit et Liberté** a reproduit ses « Quatre parties du monde » sur la couverture de son numéro spécial, consacré à la présente Année internationale de lutte contre le racisme.

Nous souhaitons de tout cœur un bon anniversaire à Picasso, notre ami.

Profils de médailles



Tandis que s'achève en l'Hôtel des monnaies, quai de Conti, l'extraordinaire exposition Les Graveurs d'acier & la médaille, de l'antiquité à nos jours, la Monnaie de Paris que dirige avec compétence M. Dehaye, continue sa production habituelle de monnaies et médailles et livre à notre curiosité tout un choix de frappes dont, souvent, l'actualité guide la sélection.

On retrouve avec plaisir une œuvre de Sylvain Bret marquant le XXV^e anniversaire de la F.A.O. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Le symbolisme des 25 gerbes de blé placées entre les méridiens du globe est facile, peut-être, mais l'artiste a su exprimer, au-delà de son propos, l'universalité d'un organisme souvent méconnu.

Voici Auguste Blanqui, de Marcel Chauvenet, qui trouvera place auprès de l'excellente Louise Michel, récemment publiée pour le centenaire de la Commune.

Avec Charlotte Engels, c'est Léopold-Sedar Senghor qui entre au catalogue des monnaies. « Pour une civilisation de l'Universel », qui frappe le revers, s'accommode de deux visages ailés.

Pour commémorer le trentième anniversaire de l'Appel du 18 juin du Général-de-Gaulle, voici une médaille de Raymond Joly — l'un des plus brillants graveurs de la maison, un de ceux dont la personnalité est la plus marquante — : voici sa gravure du centenaire de la proclamation de la République (4 septembre 1870) avec la place de l'Hôtel de Ville et, surtout le rappel, au revers, des différentes Républiques figuratives qui marquèrent nos monnaies depuis un siècle : que ce soit celle d'Oudinot, de Chaplain, de Morlon, de Bazor ou de Roty... et j'en oublie — tout cela fait de cette médaille une sorte de témoignage historique, la concrétisation, sur 81 mm. de cent ans d'Histoire, un début prestigieux pour de jeunes collectionneurs.

Car le trait, pris dans le bronze ou l'argent est plus que tout autre manifestation de l'artiste, un commencement d'éternité.

C'est le grand philosophe Alain qui disait « ...Me fier à un artisan de médaille pour qui le style est un métier. »

C'est si vrai que, des cylindres gravés du 3^e millénaire de Mésopotamie aux dernières œuvres d'Henri Navarre ou de Raymond Corbin, se dégage un même désir, un même besoin de communiquer par ce que la main de l'homme a fait de plus fugace : le trait, transmis au-delà des siècles par les matériaux les moins périssables.

Une collection de médailles, c'est, aussi, un moyen de se mieux connaître, se reconnaître.

Bernard SANNIER-SALABERT.

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien

« Le trésor de l'homme » :



« Le trésor de l'homme », tel est le titre d'un magnifique album pour enfants, consacré au Vietnam, édité par la Farandole (1). Y sont rassemblés des contes millénaires, des récits et poèmes d'aujourd'hui, des jeux, des comptines, des illustrations en couleurs — découpages, estampes, photographies — qui évoquent remarquablement la vie actuelle des enfants vietnamiens et mettent l'accent sur le riche passé culturel de ce pays si éprouvé. Tous ceux qui ont participé à la composition de ce livre ont renoncé à leurs droits d'auteur en faveur de l'aide médicale au Vietnam.

A noter également à la Farandole, un livre pour adolescents : « Les fils de Grand-Aigle » par Sat Okh. L'auteur est le fils d'une Polonaise et d'un chef de la tribu aujourd'hui décimée des Shawanèses.

(1) Editions La Farandole 3, cour du Commerce-St-André, Paris (6^e)

combat pour la paix

35, RUE DE CLICHY, PARIS-9^e

Mensuel édité par le Conseil National du Mouvement de la Paix

Tél : 874-55-86 - C.C.P. Paris 10.072-53

Au sommaire du n° 250 (15 nov.-15 déc.)

- * *Choses vues en Amérique Latine*
- * *Le Far West et ses Indiens*
- * *Dans le dossier du désarmement*

Rappel :

- * *Le Bangla-Desh tel que je l'ai vu*, un témoignage du R.P. Jean-Yves JOLIF, membre du Bureau National du Mouvement de la Paix (n° 249).
- * « *Marchands de canons* », *image de marque de la France?* Un dossier publié dans le n° 248.
- * *Mégatomes, mégamorts*. Un monde capable de se surtuer (n° 247).

Specimen sur demande : « Combat pour la Paix, 35, rue de Clichy, Paris-9^e - C.C.P. 10.072.53 - Abonnement 1 an (10 numéros) : 18 F, le numéro 2 F.

Dites-le avec des timbres...

PENDANT l'Année internationale contre le racisme, ne manquez pas d'utiliser et de diffuser les timbres édités par le M.R.A.P.

Ceux de grand format (110 × 140 mm) peuvent se coller sur la vitre d'une voiture, la vitrine d'un magasin, d'une bibliothèque, etc.

Ceux de petit format (28 × 55 mm), peuvent figurer sur votre courrier, vos cahiers, dossiers, livres, etc.

Grâce à ces timbres, vous exprimerez votre attachement à la cause antiraciste, vous susciterez l'attention et une réflexion salutaire sur les problèmes qui nous tiennent à cœur.



Les commandes doivent être passées au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e), (C.C.P. 14-825-85).

LE GRAND TIMBRE : 10 F; LE PETIT : 1 F (10 F la feuille de dix). Remise de 20 % pour toute commande atteignant 50 F.

LE PAVILLON
ROGER MARIA ÉDITEUR
présente sa galerie

BRONZES D'ART

MONNAIES ET MÉDAILLES

6, rue Thouin, 75-PARIS 05, Tél 633-66-35

POUR VOS CADEAUX

nous vous proposons une sélection des plus attrayantes productions de LA MONNAIE DE PARIS

OFFREZ ET COLLECTIONNEZ

des médailles et médaillons représentant les personnalités les plus diverses d'hier et d'aujourd'hui (écrivains, musiciens, peintres, hommes politiques, etc.) ou évoquant des thèmes variés,

des reproductions de monnaies anciennes.

ENTRÉE LIBRE

OUVERT TOUS LES JOURS (SAUF DIMANCHE)
de 14 h à 19 h

LA VIE DU M.R.A.P.

NOVEMBRE 1971

Desmaret (de « Minute ») paiera

Le journaliste de *Minute* qui avait engagé des poursuites contre **Droit & Liberté**, Pierre Desmaret en sera pour ses frais.

Parce que nous avons relevé vigoureusement un de ses articles, paru en mai 1969, qui s'inscrivait dans la campagne que mène cet hebdomadaire contre les Algériens en France, M. Desmaret, s'estimant lésé dans sa vie professionnelle et personnelle, nous réclamait 6 millions d'anciens francs de dommages et intérêts.

Avant même que le tribunal ait eu à juger sur le fond, une longue bataille juridique a eu lieu, faisant apparaître une faute de procédure dans l'action engagée contre nous.

En date du 15 octobre 1971, la 7^e chambre de la cour d'appel de Paris, infirmant une décision de la 3^e chambre correctionnelle, a débouté Pierre Desmaret; elle le condamne en outre aux dépens de première instance et d'appel.

Toutes nos félicitations pour ce succès à notre ami M^e Armand Dimet, qui défendait les intérêts de **Droit & Liberté**. Merci aux militants et amis qui avaient rassemblé des documents et témoignages permettant de démontrer devant le tribunal la justesse de notre prise de position. Merci aux milliers de lecteurs qui avaient signé et fait signer la pétition exprimant leur solidarité à notre revue, leur revue.

Le forum de l'amitié

(Samedi 20 novembre à la Mutualité)

Le Conseil national du M.R.A.P. s'est réuni le dimanche 17 octobre. Il a été présidé successivement par Pierre Paraf et l'abbé Jean Pihan. La discussion s'est rapidement engagée après une courte introduction d'Albert Levy.

Il s'agissait en premier lieu d'examiner le bilan de l'action du M.R.A.P. au cours de l'année internationale de lutte contre le racisme. D'emblée une constatation s'est imposée : les résultats sont positifs.

Prise de conscience

L'année internationale est maintenant connue. De très nombreux articles et prises de position s'y réfèrent depuis plusieurs mois. De nombreux journaux et revues ont saisi cette occasion pour publier des articles, des enquêtes, des dossiers sur le racisme. La plupart du temps avec le concours du M.R.A.P. Les problèmes relatifs du racisme sont mis plus souvent à l'ordre du jour aujourd'hui que dans le passé.

Ce phénomène a été particulièrement perceptible lors de la crise pétrolière franco-algérienne, où les réactions ont été vives dans les milieux les plus divers pour combattre le carac-

tere raciste que certains voulaient donner à ce différend.

Le Conseil national a également apprécié comme heureux les efforts accomplis dans le domaine culturel. Au théâtre, au cinéma notamment, les « sorties » se font plus nombreuses qui traitent du racisme sous différents aspects.

Cependant — toutes les interventions à ce Conseil national l'ont indiqué, — les progrès enregistrés aussi prometteurs soient-ils n'ont pas écarté le danger raciste. Il nous appartient donc de maintenir la pression, de l'augmenter encore.

Autre remarque d'importance, car elle est une constatation en même temps qu'une ligne de conduite et une perspective : cette conscience antiraciste qui tend à progresser dans l'opinion ne doit ni ne peut être attribuée aux seuls mérites du M.R.A.P. Il convient d'insister aussi sur le rôle des Eglises (journée mondiale du 1^{er} janvier organisée à l'appel du Pape, déclarations d'évêques et d'organismes ecclésiastiques, etc.), des syndicats (action commune C.G.T.-C.F.D.T. pour la défense des travailleurs immigrés), de la presse, des créations artistiques plus fréquentes : c'est tout cet ensemble qui.

ajouté à la propre action du M.R.A.P., aide à combattre les préjugés.

Les comités locaux ont également agi et le Conseil national s'en est félicité : il a insisté fortement sur la nécessité d'en créer de nouveaux, de les structurer, de les animer pour qu'ils puissent faire face à toutes les sollicitations de l'événement local, comme à la conduite des campagnes d'importance nationale.

Cela est d'autant plus nécessaire que les suggestions formulées par la délégation du M.R.A.P. reçue le 5 janvier par le Premier ministre n'ont pas été suivies à ce jour, des mesures que nous souhaiterions. Même si quelques progrès sont à noter.

La semaine d'action

Nous sommes à moins de trois mois de la fin de l'Année internationale de lutte contre le racisme. Il convient de poursuivre et d'intensifier l'effort. C'est ce qu'a décidé le Conseil national en lançant l'idée d'une **semaine d'action contre le racisme**, du 13 au 20 novembre.

Il s'agit pour le M.R.A.P., ses militants et ses amis, pour toutes les orga-

→ misations intéressées de sensibiliser toujours plus l'opinion aux problèmes du racisme : d'amplifier l'action pour l'adoption de nos propositions de lois et des propositions tendant à améliorer la situation des travailleurs immigrés.

Le Conseil national a été ainsi amené à répondre à deux questions : Comment ? Avec qui ?

Sur le premier point, il a jugé qu'il ne peut y avoir de schéma pré-établi. Les formes d'action les plus diverses doivent être utilisées : tracts, affiches, pétitions, « tables rondes », projections, expositions, débats dans les localités, les entreprises, les lycées, les facultés, tout est recommandé selon le lieu, les possibilités. En veillant, ce qui doit couler de source, à la création de comités du M.R.A.P., au renforcement de ceux qui existent déjà.

Sur le second point, l'exemple des démarches effectuées par le Bureau national montre ce qui peut être envisagé. Des contacts ont été pris, en vue de la semaine d'action avec les syndicats : la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N. De même, peuvent être informées et sollicitées de nombreuses autres organisations, des groupes et des personnalités du monde politique, culturel, religieux, les municipalités, les M.J.C., etc.

Dans ce sens, la pétition lancée par le Conseil national pour que soient votées nos propositions de lois d'ici à la fin de l'Année internationale, est à la fois un stimulant et un moyen de contact.

Le Forum

Il ne peut s'agir d'imposer. Chacun, selon sa volonté et ses méthodes, en fonction des conditions, pourra, soit prendre ses propres initiatives, dans le cadre de la semaine antiraciste, soit participer à une action commune. Il est dans tous les cas souhaitable que cette semaine se termine par une manifestation marquant la convergence de toutes les réalisations, de tous les participants.

C'est ce qui a été décidé au plan national. A Paris, cette semaine s'achèvera par un Forum de l'Amitié, le samedi après-midi 20 novembre à la Mutualité. Ce sera un grand rassemblement comportant une partie artistique et où s'exprimeront les représentants des divers courants d'opinion et secteurs d'activité dans une commune volonté de faire échec au racisme. Il appartient à tous d'en assurer le succès.

SACHEZ AUSSI QUE...

■ Une conférence de M. Aron Cohen, le célèbre orientaliste israélien, auteur de nombreux ouvrages sur les problèmes du monde arabe, a eu lieu le 15 octobre à Paris, à l'Hôtel Moderne sur le thème : « Proche-Orient : perspectives de paix ». Organisée par la Commission des sociétés juives auprès du M.R.A.P., qu'anime Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaire national, cette conférence était présidée par Charles Palant, vice-président du Mouvement.

■ L'exposition du M.R.A.P. sur les problèmes des travailleurs immigrés en France a été présentée à Bobigny (Seine-Saint-Denis) du 14 au 28 octobre. Elle ira ensuite à Fontenay-sous-Bois et Malakoff.

■ Des tracts antisémites marqués de la croix gammée sont apparus dans plusieurs quartiers de Paris, notamment aux Champs-Élysées. Le M.R.A.P. est intervenu auprès des autorités préfectorales.

■ A l'École centrale, à Châtenay-Malabry, un débat sur les travailleurs immigrés a eu lieu le 25 octobre. Il était animé par Sally N'Dongo, secrétaire national du M.R.A.P.

■ Lors du passage à Dijon du film « Mekroub », le Comité local du M.R.A.P. a fait paraître dans la presse des extraits d'une interview du réalisateur, Ali-galem, publiée dans *Droit & Liberté*.

■ Projections annoncées : « Nuit et Brouillard » et « Les Autres », le 8 novembre au Centre régional d'éducation populaire des P. et T. (Paris-12^e) ; « Etranges Etrangers », le 17 novembre à Saintes.

■ Une conférence-débat sur le racisme a eu lieu le 23 octobre à Bobigny, dans une Maison de Jeunes. Elle était animée par Elisabeth Labrousse.

■ L'exposition du M.R.A.P. sur l'apartheid sera présentée en novembre à Malakoff (92) et à Conches (27).

NOTRE CARNET

DISTINCTION

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de notre ami Jean SCHAPIRA, membre du Bureau national du M.R.A.P., à la direction de l'École de commerce de Paris, où il dirigeait déjà le département des affaires internationales. Avocat à la cour de Paris, spécialiste de Droit international et de Droit européen des affaires, auteur de nombreuses études juridiques, Jean Schapira dirige également un séminaire de 3^e cycle à l'université de Paris-Dauphine. Nous lui exprimons nos très cordiales félicitations.

NOS DEUILS

Notre collaborateur le photographe Georges Azenstarck a eu la douleur de perdre sa mère, née Perla BUKCHKAN. Qu'il trouve ici l'expression de nos amicales condoléances.



Collection le Chansonnier International Grand Prix du Disque

ARGENTINE

Atahualpa Yupanqui :
Trabajo, quiero trabajo. LDX 74371

Duerme negrito. LDX 74394

Preguntitas sobre Dios. LDX 74415

CHILI

Juan Capra :
Canto a lo humano. LDX 74407

MEXIQUE

Judith Reyes :
Cronica Mexicana. LDX 74421

URUGUAY

Daniel Viglietti :
Canciones para mi America. LDX 74362

LE CHANT PROFOND DE L'AMÉRIQUE

LATINE

par Alfredo et Yolanda de Robertis
et Pedro Serrano. (Présentation en
album avec texte bilingue.) LDX 74395

BRÉSIL

Sertaos et Favellas. LDX 74346

Vibrante assemblée aux Coudreaux

L'émotion qui s'est emparée de la population du quartier des Coudreaux, à Chelles-Montfermeil, après le drame du mois d'août, l'exploitation des événements à des fins racistes, ont donné naissance à une profonde tension, ces dernières semaines, dans cette région, qui se trouve aux limites de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne (1).

Le M.R.A.P. se devait d'intervenir à ce « point chaud », comme il l'a fait, dans des circonstances un peu comparables, à Orléans, lorsque la ville fut submergée, l'autre année, par la « rumeur » antijuive.

Il s'agit, cette fois, d'une campagne anti-algérienne. L'intensité des préjugés soutenus par Minute et quelques quotidiens, la grossièreté de certaines calomnies répandues par tracts avaient suscité, dès le début, la riposte de diverses organisations et personnalités. C'est donc avec de nombreux concours que le M.R.A.P. a pu organiser, le 22 octobre une assemblée d'information.

S'étaient joints à l'appel : les sections de Montfermeil et Chelles du Parti communiste français et du Parti socialiste, les Unions locales C.G.T., l'Union locale C.F.D.T. de Montfermeil, les sous-sections du Syndicat national des instituteurs, le Conseil des parents d'élèves des Coudreaux.

Sous la présidence de M. Rosenblatt, maire de Montfermeil, l'assemblée s'est déroulée dans le préau de l'école des Coudreaux, plein à craquer. Exposant la situation en toute franchise et réfutant un à un les mensonges racistes diffusés contre les travailleurs algériens du bidonville voisin, Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. soulève quelques objections dans un coin de la salle, auxquelles il répond au passage, et son intervention est longuement applaudie. L'assistance vibrante applaudira ensuite avec une même chaleur, MM. Giraud (S.N.I.), Poulliguen (Parti socialiste), Saliba (C.G.T.), Meunier (A.P.E.), Guimet (P.C.F.) qui prennent tour à tour la parole. Sous tous les aspects possibles, l'analyse des problèmes posés se poursuit, des solutions sont avancées pour mettre fin aux difficultés tant de la population française que de la population algérienne, pour favoriser la compréhension réciproque, l'entente et l'action commune dans la défense des intérêts communs.

C'est la richesse de ces informations, de ces suggestions, que souligne Charles Palant, vice-président du M.R.A.P., en tirant les conclusions de la soirée. Il invite les participants à donner une suite concrète à cette assemblée en adhérant au M.R.A.P. pour créer un comité local. Son appel sera largement entendu, et des dispositions seront prises pour développer encore l'information.

Une soirée exaltante et fort utile, dont chacun est sorti plus fort, plus apte à agir contre les préjugés et les haines racistes. Certains, ébranlés mais pas totalement convaincus, posaient des questions nombreuses après la clôture de l'assemblée, suscitant parfois de vives controverses. La salle mit longtemps à se vider. Et l'on en parle encore aux Coudreaux.

(1) Voir, dans le numéro 305 de « Droit et Liberté », l'article : « Tempête sur les Coudreaux », et dans le présent numéro, page 9.

Pétition nationale

NOUS DEMANDONS DES LOIS EFFICACES CONTRE LE RACISME...

TROIS PROPOSITIONS de lois contre le racisme sont déposées à l'Assemblée Nationale. Elaborées par le M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix), elles répondent à un indéniable besoin.

POURQUOI ?

PARCE QUE chaque jour, en France même, des hommes sont insultés, batoués, en raison de leur origine, victimes de discriminations dans l'emploi, le logement, les droits sociaux, etc.

L'une des propositions vise à interdire dans tous les domaines la ségrégation ou les discriminations fondées sur la race ou la confession.

PARCE QUE des publications se livrent systématiquement et impunément à d'odieuses campagnes de diffamation et de provocation à la haine contre les Arabes, les Juifs, les Noirs, les Gitans, les Étrangers.

La seconde proposition vise à faciliter l'action judiciaire contre les auteurs de ces campagnes en permettant, notamment, aux organisations qualifiées de se constituer partie civile.

PARCE QUE des groupes qui se constituent avec l'objectif avoué de fomenter le racisme, se livrent à une agitation dangereuse pour la sécurité et la cohésion nationales.

La troisième proposition vise à l'interdiction et à la dissolution des associations ou groupements de fait incitant à la haine raciste.

DEPUIS 1959, à chaque législature, ces textes sont déposés simultanément par des députés de diverses tendances. Ils figurent actuellement sous les numéros : 308, 313, 344 (groupe communiste), 293 (Edouard Charret), 131 (groupe P.D.M.), 1662 (groupe socialiste). Ils correspondent très exactement aux obligations découlant de l'adhésion de la France à la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, votée le 15 avril 1971.

Mais le gouvernement, maître de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, s'est opposé jusqu'à présent à l'inscription de ces propositions de lois, ce qui permettrait leur discussion publique et leur adoption.

Nous ne pouvons admettre la persistance de cette situation.

Nous demandons que, d'ici la fin de l'Année internationale de lutte contre la discrimination raciale, la France soit enfin dotée de lois efficaces contre le racisme.

(Pour les signatures T.S.V.P.)

Sangène

BAS-SLIP COMBINÉ

Sangène

ELASTIQUE
INDEMAILLABLE
OU
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de

5 frs

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

Venez choisir vos cadeaux de fin d'année A LA VENTE DE L'AMITIÉ

au siège du M.R.A.P.,
du 11 au 31 décembre,



Vous y trouverez : livres, disques, bijoux, gadgets, foulards, cartes de vœux, objets divers, à des prix compétitifs.

120, rue St-Denis, Paris-2^e. Métro Etienne-Marcel ou Réaumur-Sébastopol.

**Vous aiderez le M.R.A.P.
en lui réservant vos achats.**

mrap

BULLETIN D'ADHÉSION

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 10 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

EDUCATION A LA FRATERNITE

Ils sont 750 000

LE C.L.E.P.R. s'est beaucoup préoccupé, depuis un an, de la condition des « enfants des bidonvilles », enfants de travailleurs immigrés. Dans le dernier numéro de **Droit & Liberté**, aux pages d'**Education à la fraternité**, notre président, le professeur Marc-André Bloch rappelait les différentes études parues sur la question et signalait l'article qu'il a publié lui-même dans le numéro du 6 mai 1971 de **L'Education**. Nous pouvons espérer que, grâce à lui, ce grave problème retiendra l'attention d'un grand nombre d'éducateurs et d'enseignants qui ne sont pas lecteurs de notre publication.

Qu'on veuille bien me permettre de revenir sur cet article, et tout d'abord de demander à nos amis de retrouver ce numéro, ou de se le procurer (1) et de le faire connaître autour d'eux. Peut-être alors, ayant ainsi fait connaissance avec l'auteur de l'article et reconnu sa compétence exceptionnelle en un tel domaine, ces enseignants qui nous ignoraient se proposeront-ils pour travailler avec nous ?

Des maîtres d'élite

Il ressort de cette étude du président M.-A. Bloch, tout d'abord que ces enfants et jeunes adolescents sont actuellement 750 000 sur notre territoire. Il ne s'agit donc pas d'un problème marginal. Ensuite, que les mesures réglementaires les concernant ne remontent pas au-delà de janvier 1970, alors que le problème se pose depuis bien longtemps. Qu'elles n'intéressent les enfants d'origine étrangère qu'**indirectement**, car elles sont relatives à « l'inadaptation » en général ; sur trois circulaires ministérielles, deux se situent « dans une perspective essentiellement médico-pédagogique » ; une seule (13 janvier 1970) prévoit la création de classes spécifiques, dites « classes expérimentales d'initiation pour enfants étrangers ».

L'auteur de l'article analyse par le détail ces différentes circulaires, se félicite de leur excellent esprit, mais il remarque qu'elles ne couvrent pas la totalité du problème. C'est à tout âge que des enfants de travailleurs étrangers arrivent en France. « **L'intégration rapide des enfants dans le milieu scolaire normal** », qui est l'objectif louable de ces classes spécifiques, fait surtout difficulté quand il s'agit de pré-adolescents ou d'adolescents. Or, rien ne semble prévu pour les plus de treize ans...

Par ailleurs, « **il faudrait nécessairement des maîtres d'élite** », note encore M.-A. Bloch, pour affronter une entreprise pédagogique difficile entre toutes. En fait, on est très loin de compte. Il n'est pas question de mettre ici en cause la bonne volonté des enseignants, mais elle ne saurait suffire. L'auteur de l'article propose des mesures indispensables.

Le plus grave

Sur cette seule question de la scolarisation, ajoute-t-il, les réalisations faites jusqu'ici « **restent infiniment au-dessous des besoins, et nous n'en sommes qu'au seuil de l'immense tâche à accomplir** ».

De plus, la scolarisation n'est pas le seul problème. Nous en sommes bien conscients, au C.L.E.P.R., habitués que nous sommes à replacer le problème scolaire dans tout son contexte familial et social. M.-A. Bloch n'hésite pas à dire que le problème scolaire « **n'est peut-être pas même le plus grave** » de ceux que soulève la présence de ces enfants étrangers au sein de notre société. Il faut citer ici textuellement ce que note à cet égard le président du C.L.E.P.R. :

« **Il y a le problème des rapports de ces enfants et de ces jeunes avec leurs camarades et leurs maîtres français : ne restent-ils pas constamment expo-**

sés, de la part de ceux-là et parfois, hélas ! de ceux-ci, aux réactions d'hostilité et de rejet que peuvent inspirer les déplorables préjugés racistes ou nationalistes ? Il y a... la troublante question de savoir si le souci légitime de ce que la circulaire du 13 janvier appelle leur « adaptation à la vie française » ne risque pas de les déraciner en les coupant de leur culture originelle, que nombre d'entre eux seront appelés à retrouver lorsque prendra fin le séjour en France de leurs parents et qu'ils retourneront dans leur pays ; que peut-on faire pour conjurer ce risque ? Il y a enfin le problème de leurs conditions de vie : on ne saurait, sinon par abstraction, traiter de leur situation en oubliant combien d'entre eux vivent encore dans des bidonvilles ou des cités de transit, où ils trouvent évidemment le milieu le plus défavorable qui soit à leur développement scolaire comme à leur développement spirituel. »

Conscientiser

Oui, la tâche est immense et nous ne sommes qu'au point de départ. Une concertation des efforts de tous est nécessaire, y compris de la part des familles elles-mêmes. Il faudrait les amener peu à peu à se « conscientiser », selon le mot cher à Helder Camara... C'est possible, et l'expérience le prouve. C'est possible, à condition qu'une administration sourcilieuse ne considère pas qu'il y aurait, de la part de ces familles et de ces « milieux » d'étrangers, **impertinence** à vouloir changer leur condition (comme ce fut le cas, récemment, à Massy avec « l'affaire Fonseca »). L'on ne saurait résoudre le problème de l'éducation des enfants sans travailler en même temps à « **l'éducation permanente** » des adultes. La tâche de l'éducateur postule celle du militant.

(1) **L'Education**, 13, rue du Four, Paris (6^e). Le numéro : 1,50 F.

Racisme et éducation permanente

Dans l'effort que tous les hommes de bonne volonté accomplissent par principe, par idéal, pour rendre 1971 véritablement l'Année internationale de lutte contre le racisme, c'est avec une grande satisfaction que nous présentons le n° 75 (juillet-août) de la revue « **Pourquoi ?** » éditée par la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, consacré entièrement aux problèmes du racisme. Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance de cette revue qui touche un large public.

Remarquons particulièrement l'entretien de Michel Tricot avec Jean Rostand et, surtout la conclusion à laquelle est arrivé cet éminent biologiste qui, s'interrogeant sur les différences humaines devant la science conclut à l'influence déterminante du facteur sociologique. De cet homme, tout simplement, dans sa réaction la plus affective : « Je ne peux supporter aucune ségrégation... »

Ensuite un exposé, « Humanisme et racisme », nous retrace l'histoire ignominieuse du racisme : les événements marquants qui jalonnent la conscience humaine, le climat général de mépris et de haine, d'orgueil et de peur, d'ignorance ; ces siècles de religions fanatiques, racistes même, d'antisémitisme passionnel, d'esclavage aux atrocités inouïes, de colonialisme dégradant.

Et puis, nous abordons le XX^e siècle... « **Pourquoi ?** » traque le racisme sous toutes ses facettes, de l'apartheid, ce racisme absolu, monstrueux d'« une prodigieuse imbécillité », aux racismes insidieux, diffus présents en nombreuses taches dans le monde et sous toutes ses formes (racisme sexuel, social qui proclame l'inégalité de la femme, racisme anti-jeunes...).

Nul d'entre nous ne doit ignorer ce dossier d'éducation, cet outil pédagogique d'une remarquable richesse. Il est une incitation à développer l'éducation permanente, moyen efficace de combattre le racisme.

Yves-Pierre RAGON

« **Pourquoi ?** », revue éditée par la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, 3, rue Récamier, Paris (7^e). Abonnement : 20 F. Prix du numéro : 3 F. Juillet-août, n° 75 : « Le racisme ».

Une initiative intéressante

Nous avons reçu, au cours de l'été (provoquée par la lecture d'articles qui citaient le C.L.E.P.R.), une lettre fort intéressante émanant d'un animateur d'une Association de coopération franco-algérienne située dans une grande ville de la région Rhône-Alpes. Cet animateur ne connaissait pas le C.L.E.P.R. Nous extrayons de sa lettre quelques passages intéressants, qui peuvent donner à d'autres l'idée de tenter une expérience analogue.

« **Notre Association, qui est animée par des travailleurs algériens — et même plus largement maghrébins — et des Français est très sensibilisée à toutes les manifestations du racisme qui sont un peu notre pain quotidien. Nous organisons sur l'agglomération de nombreux cours d'alphabétisation et nous avons ouvert, voici trois ans, un foyer où les immigrés maghrébins peuvent pratiquer diverses activités culturelles ou autres ; mais ce foyer se veut surtout lieu de rencontre entre Français et Algériens : il est d'ailleurs situé à l'intérieur d'une**

Maison des Jeunes et de la Culture. A ce titre, nous avons, durant la dernière année scolaire, été sollicités par des professeurs de français soit pour des interventions dans le cadre de cours de français, soit pour l'accueil de groupes d'élèves chargés d'un exposé dans leur classe ; chaque fois les jeunes ont pu converser avec un ou plusieurs travailleurs algériens, accompagnés le plus souvent d'un Français. Nous pensons prochainement réunir quelques professeurs, avec qui nous avons collaboré, pour faire le point de cette expérience et, évidemment, l'améliorer. »

**

Nous avons souligné dans cette lettre le point qui nous a paru le plus original et nous souhaitons qu'il suscite des réactions. D'autres enseignants, ou animateurs socio-culturels, auraient-ils des faits analogues à nous signaler ? Cette expérience de contact direct des jeunes avec des travailleurs maghrébins n'est-elle pas une condition importante d'une réelle « éducation à la fraternité » ?

Un dossier sur les noirs aux U.S.A.

Le numéro d'octobre 1971 du magazine **Terres lointaines** (publié par « L'Enfance missionnaire », organisation catholique) comporte un dossier de 12 pages sur les noirs aux U.S.A., illustré et en couleur.

L'essentiel du dossier est constitué par une interview de Jimmy, un jeune collégien noir, fervent du basket. A propos de cette interview, tous les pro-

blèmes qui se posent aux Américains de race noire sont abordés. Des indications statistiques sont données de ci, de là, dans des « à plats » très lisibles. Deux pages d'histoire en bandes rappellent, de 1619 à nos jours, la longue et douloureuse marche des noirs vers leur libération.

Le numéro : 1 F, 12, boulevard Flan-drin, Paris (16^e).

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis



sportswear pour enfants



Catalogue et liste des dépositaires sur demande à Rainett B.P. 283.02 Paris R.P.